
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-quatrième séance – Mardi 15 janvier 2013, à 20 h 30

Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Marie Barbey et M. Claude Jeanneret.*

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M^{me} Esther Alder*, *MM. Sami Kanaan et Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 4 janvier 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 janvier et mercredi 16 janvier 2013, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Prestation de serment de M. Ahmed Jama, remplaçant M^{me} Silvia Machado, conseillère municipale démissionnaire.

M. Ahmed Jama est assermenté. (Applaudissements.)

Le président. Le bureau a reçu une motion d'ordre de M. Alain de Kalbermatten qui demande de traiter, tout de suite après le prochain point de notre ordre du jour qui est le rapport PR-1002 A, les trois objets dont vous avez accepté l'urgence lors de la séance de 17 h. Je donne la parole à M. de Kalbermatten.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Merci, Monsieur le président. Pour ma part, je ne comprends pas pourquoi nous ne débattons pas tout de suite des trois objets dont nous avons accepté l'urgence tout à l'heure. Si on arrivait au point de l'ordre du jour qui concerne le crédit d'étude complémentaire pour le Grand Théâtre, c'est-à-dire la proposition PR-1007 – là, je parle plutôt pour ma paroisse – avant de traiter la motion M-1060 dont nous avons accepté l'urgence, je trouverais cela relativement incompatible.

M. Rémy Pagani, maire. Je trouve cette proposition assez intelligente. Cela étant, Mesdames et Messieurs, je trouverais encore plus intelligent de lier la proposition PR-1007 et la motion M-1060, de faire ainsi d'une pierre deux coups et d'avancer plus rapidement dans vos débats.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 60 oui contre 2 non.

Le président. Il en sera donc fait ainsi. Après le rapport PR-1002 A, nous traiterons les trois objets dont vous avez accepté l'urgence.

4. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 octobre 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 400 000 francs, ramené à 2 150 000 francs, destiné à couvrir les frais d'études à engager en 2013 pour les projets inscrits au 8^e plan financier d'investissement 2013-2024 (PR-1002 A)¹.

Rapport de M. Alain de Kalbermatten.

La commission s'est réunie le 28 novembre 2012 et le 5 décembre 2012, sous la présidence de M. Alain de Kalbermatten. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la qualité et la grande diligence de ses travaux.

Préambule

Selon les dispositions prévues par l'article 37, alinéa 1, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (B 6 05.01), le 8^e plan financier d'investissement (PFI) couvrant la période 2013-2024 vous est présenté de manière à pouvoir être étudié en même temps que le projet de budget de fonctionnement pour l'exercice 2013.

Exposé des motifs

La présente demande de crédit répond aux besoins généraux en études à engager lors de la première année du 8^e PFI. Elle concerne essentiellement les études à engager durant l'année 2013, sous réserve des délais de traitement par le Conseil municipal.

On retrouve ainsi les avantages résultant d'une planification des investissements de la Ville de Genève portant sur une durée allongée, actualisée annuellement en ce qui concerne la programmation des travaux et des dépenses.

¹ Proposition, 3211.

Cette proposition de crédit fournit aux services techniques les moyens propres à faire procéder aux études nécessaires à l'avancement des opérations figurant au 8^e PFI, pour la période considérée. Certains projets dont la nature ou l'opportunité nécessitent un débat particulier feront l'objet de demandes de crédits d'études spécifiques.

Sur le fond comme sur la forme, cette proposition offre formellement au Conseil municipal l'occasion de se prononcer sur les projets du Conseil administratif.

Aperçu des demandes

Groupe 10: Logements

N° PFI 011.059.03 Rue des Grottes 21 et Louis-Favre 24bis

Etudes complémentaires de construction d'un bâtiment de logements.

Service bénéficiaire: Gérance immobilière municipale

Service gestionnaire: Service d'architecture

Coût estimé des études complémentaires: 250 000 francs

Coût estimé de l'opération (études et réalisation): 17 980 000 francs

Année prévisible du dépôt du crédit de réalisation: 2013

Groupe 20: Industrie, artisanat et commerce

N° PFI 020.018.03 Place Dorcière, gare routière

Etude pour la rénovation du bâtiment.

Service bénéficiaire: Gérance immobilière municipale

Service gestionnaire: Service des bâtiments

Coût estimé de l'étude: 300 000 francs

Coût estimé de l'opération (étude et réalisation): 2 800 000 francs

Année prévisible du dépôt du crédit de réalisation: 2013

N° PFI 020.025.01 Grand-Rue 39, Café-Restaurant de l'Hôtel-de-Ville

Etude pour la rénovation de la cuisine.

Service bénéficiaire: Gérance immobilière municipale

Service gestionnaire: Service des bâtiments

Coût estimé de l'étude: 250 000 francs

Coût estimé de l'opération (étude et réalisation): 1 950 000 francs

Année prévisible du dépôt du crédit de réalisation: 2014

Groupe 30: Ecoles publiques et parascolaire

N° PFI 030.014.05 Rue des Plantaporrêts 1bis – Ecole

Etude pour la création de quatre salles de classe et d'un restaurant scolaire.

Service bénéficiaire: Service des écoles et institutions pour l'enfance

Service gestionnaire: Service des bâtiments

Coût estimé de l'étude: 300 000 francs

Coût estimé de l'opération (étude et réalisation): 3 000 000 de francs

Année prévisible du dépôt du crédit de réalisation: 2014

Groupe 40: Culture et loisirs

N° PFI 042.017.07 Boulevard Emile-Jaques-Dalcroze 11, Casemates

Etude de réaménagement complet du 4^e étage.

Service bénéficiaire: Musées d'art et d'histoire

Service gestionnaire: Service des bâtiments

Coût estimé de l'étude: 100 000 francs

Coût estimé de l'opération (étude et réalisation): 900 000 francs

Année prévisible du dépôt du crédit de réalisation: 2014

Groupe 90 : Aménagement du domaine privé

N° PFI 091.004.05 bois de la Bâtie

Etude d'aménagement zone de loisirs.

Service bénéficiaire: Service des espaces verts

Service gestionnaire: Service des espaces verts

Coût estimé de l'étude: 400 000 francs

Coût estimé de l'opération (étude et réalisation): 5 400 000 francs

Année prévisible de dépôt du crédit de réalisation: 2014

Groupe 100: Aménagement du domaine public

N° PFI 106.096.01 Avenue et route de Frontenex

Etudes d'aménagements liés aux TPG.

Service bénéficiaire: Service du génie civil

Service gestionnaire: Service d'aménagement urbain et de la mobilité

Coût estimé des études: 200 000 francs

Coût estimé de l'opération (études et réalisation): 8 200 000 francs

Année prévisible du dépôt du crédit de réalisation: 2014

N° PFI 106.520.11 Plan directeur 2011-2014

Etudes d'aménagements urbains.

Service bénéficiaire: Service du génie civil

Service gestionnaire: Service d'aménagement urbain et de la mobilité

Coût estimé des études: 200 000 francs

Coût estimé de l'opération: (à définir selon le résultat de l'étude)

Groupe 110 : Administration générale

N° PFI 111.034.58 Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Etude d'organisation fonctionnelle ateliers généraux.

Service bénéficiaire: Service logistique et manifestations

Service gestionnaire: Service logistique et manifestations

Coût estimé des études (préétude): 50 000 francs

Coût estimé de l'opération: (à définir selon le résultat de l'étude)

N° PFI 010.000.07 Département des constructions et de l'aménagement

Etudes diverses du patrimoine financier 2013-2014.

Service bénéficiaire: Gérance immobilière municipale

Service gestionnaire: Direction des constructions et de l'aménagement

Coût estimé des études: 200 000 francs

N° PFI 091.000.03 Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Etudes diverses de gestion et aménagement des espaces verts.

Service bénéficiaire: Service des espaces verts

Service gestionnaire: Service des espaces verts

Coût estimé des études: 150 000 francs

Séance du 28 novembre 2012

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif, responsable du département des constructions et de l'aménagement, ainsi que de M^{me} Isabelle Charollais et M. Claude-Alain Macherel, codirecteurs du département des constructions et de l'aménagement

En introduction, M. Pagani explique que la proposition PR-1002 comprend une série de petits crédits d'études que le Conseil administratif présente réguliè-

rement, avec le PFI. La présente demande de crédits prend en compte la demande de baisser les montants des investissements. C'est pourquoi les montants initiaux, estimés à 5 millions de francs, sont ici baissés à 2,4 millions. A ce propos, M. Pagani souhaite faire part à la commission des efforts que son département déploie en vue de baisser les investissements.

M^{me} Charollais explique que les crédits demandés dans la proposition PR-1002 sont des compléments de crédits déjà votés et des crédits d'études initiaux qui permettent de démarrer rapidement quelques projets modestes.

A titre d'exemple, concernant le projet PFI 011.059.03 (rue des Grottes 21 et Louis-Favre 24bis), M^{me} Charollais explique que, dans une phase initiale, l'étude de ce projet immobilier aux Grottes portait sur un immeuble de 30 logements; or les études complémentaires visent à étudier un projet de 40 à 50 logements répartis dans 8 niveaux sur rez. Elle mentionne la résolution R-166.

Questions des commissaires

S'agissant du projet PFI 020.018.03 (place Dorcière, gare routière), un commissaire fait observer que les toilettes pour personnes à mobilité réduite prévues dans ce projet sont comprises dans les crédits «toilettes publiques» déjà votés par le Conseil municipal.

M. Macherel explique que, si tel est le cas, cet objet spécifique du programme de réfection des toilettes sera traité dans le cadre de cette demande de crédit. M. Macherel signale que les services du département des constructions et de l'aménagement intervertissent parfois les objets compris dans le programme de réfection des toilettes.

S'agissant du projet PFI 020.025.01 (Grand-Rue 39, Café-Restaurant de l'Hôtel-de-Ville), un commissaire souhaite connaître, de la part de la Gérance immobilière municipale (GIM), le détail de l'accord réglant le départ de l'actuel gérant du Café-Restaurant de l'Hôtel-de-Ville.

Réponse de la GIM: veuillez consulter vos commissaires à la commission des travaux et constructions.

Une commissaire demande des explications sur le projet PFI 030.014.05 (rue des Plantaporrêts 1bis – Ecole).

M^{me} Charollais répond que sur le site de l'écoquartier de la Jonction, on installera une crèche et des locaux du service parascolaire. Les travaux aux Plantaporrêts et sur le site de l'écoquartier seront coordonnés.

S'agissant du projet PFI 042.017.07 (boulevard Emile-Jaques-Dalcroze 11, Casemates), un commissaire demande pourquoi ce projet est isolé des crédits de

rénovation du Musée d'art et d'histoire (MAH). Il rappelle que le Conseil municipal a approuvé, par voie de motion, l'extension du MAH aux Casemates.

M^{me} Charollais répond que la motion mentionne plus précisément une extension sous les Casemates. Dans le cadre de ce projet précis, il s'agit simplement de faire des travaux de réaménagement des locaux du 4^e niveau, qui ont été libérés par la Compagnie de 1602, pour servir à l'administration du MAH.

S'agissant du projet PFI 091.004.05 (bois de la Bâtie), un commissaire rappelle que la pataugeoire du bois de la Bâtie a subi des travaux récemment. Il souhaite connaître le détail des intentions du Service des espaces verts (SEVE) vis-à-vis de l'aire de jeux entourant la pataugeoire, qui justifient un crédit d'étude de 400 000 francs.

Réponse du département des constructions et de l'aménagement: voir annexe.

A la fin de l'examen de la proposition PR-1002, M. Pagani livre un bref exposé illustré sur les efforts consentis par le département des constructions et de l'aménagement pour réduire le déficit du projet de budget 2013, et pour maîtriser les investissements. Il informe qu'à la fin de l'année la Ville aura investi 150 millions de francs, notamment pour les chantiers autour de la ligne du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), l'Alhambra, la décontamination du site d'Artaimis et le Musée d'ethnographie (MEG). Pour les investissements futurs, dont l'évolution est présentée dans un deuxième graphique, M. Pagani montre que la planification des investissements jusqu'en 2017 a été revue à la baisse par le Conseil administratif, par rapport aux estimations publiées dans le 8^e PFI. M. Pagani fait observer que le département des constructions et de l'aménagement est la colonne vertébrale de la COMIN.

Discussion de la commission

Un commissaire socialiste constate qu'aucun objet présenté dans cette demande de crédit n'est prioritaire. La logique veut donc que la proposition PR-1002 soit refusée en bloc.

Un commissaire d'Ensemble à gauche votera favorablement la proposition PR-1002 en étant conscient que ces demandes de crédits entraînent un investissement global de 24 millions de francs.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois refusera tous les crédits sauf le projet immobilier aux Grottes.

Un commissaire des Verts estime qu'il faut donner les moyens à l'administration municipale de développer les projets. Il votera donc favorablement la proposition PR-1002, bien qu'il juge insatisfaisante la plupart des réponses fournies pendant l'audition.

Un commissaire du Parti libéral-radical est favorable à l'approbation de la proposition PR-1002, dont la pertinence est avérée pour au moins une partie d'entre eux.

Une commissaire d'Ensemble à gauche est aussi d'avis que la proposition PR-1002 permet à l'administration de développer des projets importants. Elle mentionne, notamment, l'immeuble des Grottes, la place Dorcière, le Café-Restaurant de l'Hôtel-de-Ville et le MAH. S'agissant de ce dernier, la commissaire estime que le Conseil administratif fait des efforts pour chercher un plan B au projet Nouvel. Elle approuvera donc ces demandes de crédits.

Une commissaire socialiste est étonnée par le procédé consistant à présenter, à la fin de l'exercice budgétaire, un train de petits crédits qui auraient tout aussi bien pu passer pour des dépassements. Pour cette raison, elle s'abstiendra lors du vote.

Plusieurs commissaires demandent de suspendre le vote de cet objet en attendant les réponses complémentaires aux questions posées.

Séance du 5 décembre 2012

Discussion et vote

Un commissaire des Verts annonce que les commissaires de son groupe approuveront la proposition PR-1002. Ils estiment, en effet, que ces crédits d'études et de compléments d'études permettent à l'administration municipale de développer des projets. Cela ne préjuge pas, bien entendu, de l'avis ultérieur sur les crédits de réalisation.

Une commissaire socialiste annonce que les commissaires de son parti approuvent la proposition PR-1002, tout en sachant que certains de ces projets vont peut-être disparaître à la suite des arbitrages en cours sur les investissements futurs.

Au nom des commissaires du groupe d'Ensemble à gauche, une commissaire salue la transparence du magistrat Rémy Pagani, en venant défendre ces demandes de crédits. Elle fait observer que les premiers crédits relatifs au réaménagement de la plaine de Plainpalais avaient été présentés dans une proposition de ce type. A l'époque, la commission des finances avait coupé le projet en deux, et on s'était retrouvé avec un dépassement de 1 million de francs. Elle remercie à nouveau le magistrat et annonce que les commissaires d'Ensemble à gauche soutiendront ces demandes de crédit.

Le président soumet à l'approbation de la commission des travaux et des constructions, la proposition PR-1002. Elle est adoptée à la majorité, soit par 10 oui (2 EàG, 2 S, 2 Ve, 3 LR, 1 DC) contre 4 non (2 MCG, 2 UDC).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 400 000 francs destiné à couvrir les frais d'études à engager en 2013 pour les projets inscrits au 8^e plan financier d'investissement 2013-2024.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 400 000 francs.

Art. 3. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans les patrimoines administratif ou financier suivant la nature des objets concernés. Pour chaque étude suivie d'une réalisation, la dépense, ajoutée à celle de la réalisation, sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, chaque étude sera amortie en 3 annuités.

Annexes: – Situation des dépenses d'investissements

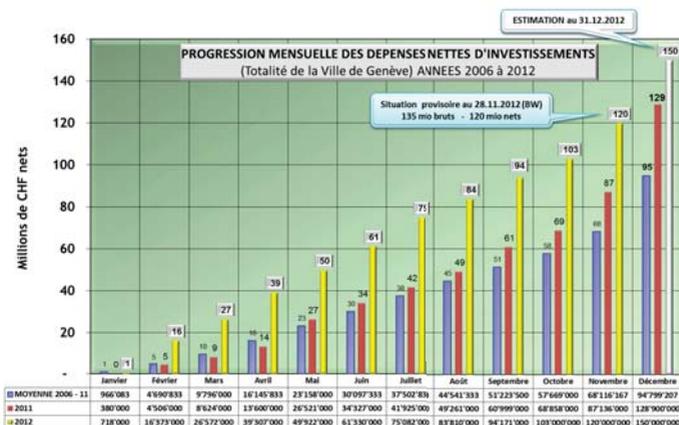
- Réponse du département des constructions et de l'aménagement concernant l'aire de jeux du bois de la Bâtie



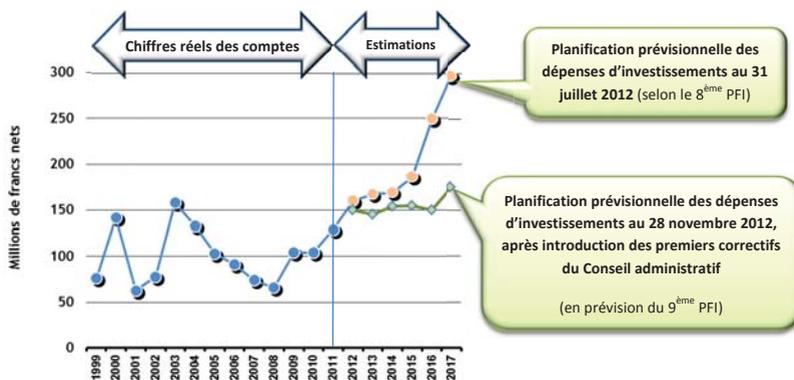
CONSEIL MUNICIPAL
 COMMISSION DES FINANCES DU 28 NOVEMBRE 2012

Situation des dépenses d'investissements à ce jour (en millions de francs)

Dépenses brutes 135.4 moins recettes 15.4
 Dépenses nettes 120.0



Evolution et projections corrigées des dépenses nettes d'investissement



Estimations provisoires des économies envisagées (env.) :

- 190 mio de francs sur le BFQ
- 300 mio de francs sur le volume global du PFI

Bois de la Bâtie, questions de la CTC concernant la pataugeoire

nov. 2012

La pataugeoire date du début des années 1980.

Ces dernières années des problèmes récurrents avec le système de traitement de l'eau (pannes de pompes) entraînaient des fermetures de la pataugeoire pendant l'été, suscitant l'incompréhension voire la colère des usagers. Les frais de réparation s'avéraient également très élevés.

Ces deux raisons ont poussé le SEVE à transformer la pataugeoire en jeux d'eau. L'hiver passé 2011-2012, les bassins ont été comblés avec des chapes de béton et des jets d'eau ont été installés sur le pourtour de la pataugeoire. Il n'y a donc plus de plan d'eau, plus de bassin à proprement parler. L'eau des jets n'est plus recyclée.

L'ensemble de ces travaux, à l'exception des chapes en béton, ont été réalisés en interne SEVE.

Cette installation a été pensée comme provisoire, dans l'attente de la réalisation d'une nouvelle pataugeoire à l'issue du concours lancé en octobre 2012.



Le périmètre du concours comprend l'actuelle place de jeux, la pataugeoire et leurs abords immédiats ainsi que les espaces extérieurs du pavillon de plein air et de la maisonnette tout comme le talus ouest du terrain de sport.

Le président. Mesdames et Messieurs, deux amendements ont été déposés. Le premier, de MM. Buschbeck, Genecand, Burri et Wisard, vise la suppression des études complémentaires rue des Grottes 21/Louis-Favre 24 bis, et donc une diminution du crédit de 250 000 francs. Le deuxième amendement, de MM. Sormanni, Medeiros et Spuhler, qui doit encore vous être distribué, vise la suppression de quatre crédits d'études, et donc une diminution du crédit de 950 000 francs.

Premier débat

M. Jacques Pagan (UDC). Chers collègues, j'ai été très discret lors des deux séances que la commission des travaux et des constructions a consacrées à cet objet, parce que je ne comprenais pas véritablement quelle était sa signification et parce que les explications données tant par M. Pagani que par ses directeurs de départements, M^{me} Isabelle Charollais et M. Claude-Alain Macherel, n'étaient pas satisfaisantes. Ce qui m'a tout de suite interpellé, c'est qu'on faisait référence à un 8^e plan financier d'investissement dont notre Conseil n'avait pas encore pris acte et qu'on se basait sur ce document pour dire que les onze demandes de crédit d'étude étaient justifiées. Cela m'a interpellé et je n'arrive toujours pas à comprendre cette savante coexistence entre le plan financier et les différents crédits dont nous sommes saisis. Nous avons auditionné toutes ces personnes, nous avons posé des questions. La nécessité de ces différents crédits d'études, dans un premier temps, ne nous a pas paru évidente. Nous avons demandé de recevoir des documents complémentaires, qui nous ont été adressés mais qui, en ce qui me concerne, n'ont pas beaucoup éclairé ma lanterne.

Il faut dire que cette discussion, portant sur un crédit global de l'ordre de 2,4 millions de francs, est intervenue à la confluence de deux événements majeurs. Le premier était la proximité du vote du budget, auquel cet objet devait être rattaché, selon la volonté du Conseil administratif. Nous avons siégé en commission des travaux et des constructions le 28 novembre et le 5 décembre 2012, le 8 décembre 2012 étant la séance à l'issue de laquelle nous avons accepté le budget. En même temps, et il s'agit du deuxième événement, lors de notre séance du 28 novembre est apparu ce fameux problème des investissements voulus par le Conseil administratif, que lui-même essaie de justifier au niveau de leur importance, voire de réduire dans des proportions acceptables, en fonction des capacités financières de la Ville et de la situation économique générale.

Ce sont ces deux éléments qui ont servi de cadre à nos discussions à propos de ce crédit de 2,4 millions de francs, somme toute modeste par rapport aux millions que la Ville investit chaque année, investissements qu'elle doit réduire de 150 millions à 110 millions, conformément à la décision prise le 8 décembre par notre Conseil à l'issue des discussions sur le budget. Voilà la situation.

Pour finir, certains se sont résolus à dire oui, en partant de l'idée qu'il ne s'agissait là que de crédits d'études et qu'on verrait la chose sérieusement au moment du dépôt des crédits de réalisation. C'est vrai, c'est une vision des choses qui nous paraît correcte. Mais je regrette quand même que, d'entrée de cause, les choses ne soient pas présentées de manière sérieuse et approfondie. Nous ne savons pas pourquoi le Conseil administratif, à propos de ces onze crédits d'études, a attendu le 31 octobre pour déposer sa demande. Elle a été traitée en urgence par notre Conseil le 21 novembre et renvoyée à la commission des travaux et des constructions. Celle-ci a travaillé dans des délais acceptables, ce qui n'était pas évident, et je remercie le président de la commission d'avoir rapidement rédigé un rapport tout à fait conforme à ce qui a été discuté.

Nous avons donc de la peine à comprendre cette précipitation, cette urgence, alors que nous aurions pu très bien évoquer ces différents crédits d'études préalablement. A la fois, il y avait le problème des investissements annuels prévus par la Ville de Genève, qu'il fallait contenir dans des proportions acceptables et, en même temps, il y avait cette urgence liée au vote du budget. Or, le jour du budget, le rapport PR-1002 A a été immédiatement rétrogradé à l'ordre du jour et repoussé après le vote du budget, ce qui est assez étonnant. Puis, une fois le budget adopté, il était 19 h 15: on s'est dit que cela suffisait et on a renoncé à traiter le rapport PR-1002 A, qui revient donc aujourd'hui en urgence, ce dont nous prenons acte.

Pour sa part, le groupe de l'Union démocratique du centre estime que sa conviction n'est pas faite concernant ces onze crédits d'études et il maintiendra la position qu'il a eue en commission, à l'instar, je pense, du Mouvement citoyens genevois. Je vois que ce dernier nous a saisis de plusieurs diminutions de crédits, que nous examinerons avec toute l'attention voulue.

Toujours est-il que je regrette cette espèce de hâte au dernier moment. C'est comme si on avait oublié dans un tiroir des sujets importants et qu'il fallait vite les ressortir au moment du budget pour qu'ils passent comme une lettre à la poste... Non, ce n'est pas ainsi qu'on travaille sérieusement! Nous refuserons donc cette proposition, mais il est vraisemblable que votre Conseil acceptera quand même ces onze crédits d'étude. Par contre, le groupe Union démocratique du centre sera ferme et exigeant quant aux informations qu'il demandera lors du dépôt des crédits de réalisation et concernant les modalités de leur financement. Pour le moment, nous nous apercevons que nous manquons d'informations fiables et transparentes, malgré tous les efforts du magistrat Rémy Pagani, que nous saluons pour son enthousiasme et son dynamisme. Pour moi, dans cette proposition, des éléments font défaut. Notre collègue, Michel Amaudruz, a été un des premiers à poser les questions qui s'imposaient. Nous le suivrons dans cette direction-là, car nous estimons que nous avons un devoir en matière de fidélité et de confiance vis-à-vis des gens qui nous ont élus et, plus largement, de la population tout entière.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je m'inscris totalement dans ce que vient de dire M. Pagan. Cependant, sur le fond, je trouve qu'il faut quand même être conscient que cette proposition permet à l'administration de travailler. C'est le carburant nécessaire pour que l'administration puisse venir vers nous avec des crédits d'études, puis des crédits de réalisation. Il faut donner cette chance à l'administration de préparer, d'anticiper les travaux futurs pour notre collectivité. Nous reconnaissons qu'il faut accorder ces montants à l'administration pour qu'elle puisse développer les études.

Concernant l'amendement déposé par MM. Buschbeck, Genecand, Burri et Wisard, qui demande la suppression des études complémentaires pour l'immeuble des Grottes, soit une diminution du crédit total de 250 000 francs, le Parti démocrate-chrétien le soutiendra.

M. Daniel Sormani (MCG). Finalement, le fait qu'on ait reporté le traitement de ce rapport a été bienvenu, car cela nous permet d'avoir un débat sur les investissements de la Ville de Genève. Mesdames et Messieurs, je le dis depuis mon retour au Conseil municipal, depuis un an et demi, et je l'ai dit lors du vote du budget en décembre: à un moment donné, les groupes, le Conseil administratif aussi, doivent faire des choix. La liste à la Prévert, ou le bottin de téléphone qu'est la brochure du PFI, si vous avez pris la peine de la consulter, est juste déraisonnable. A un moment donné, il faut savoir ce qu'on veut. Compte tenu des capacités financières de la Ville et des investissements qu'elle doit faire, nous devons fatalement décider des priorités, et je demande aux groupes et au Conseil administratif de faire des choix, nom d'une pipe!

Nous allons donc faire des choix dans cette proposition, parce que nous ne pouvons pas tout réaliser. Ici, nous sommes en amont, nous votons des préétudes qui mèneront peut-être à des crédits d'études, et ensuite nous verrons si cela nous plaît ou pas. Ce qui est sûr, c'est que plus jamais nous n'accepterons des dépenses pharaoniques. Ces dépenses doivent être raisonnables et raisonnées, et je crois que c'est l'occasion de commencer avec ces crédits de préétudes pour un montant total de 2,4 millions de francs. C'est l'occasion de dire à quels crédits nous n'allons pas nous opposer, pour pouvoir aller jusqu'au crédit d'étude – puis, nous verrons ce que nous en ferons au moment où il nous sera présenté – et quels crédits nous refuserons.

Nous accepterons l'amendement déposé par le groupe des Verts et, en ce qui nous concerne, nous avons déposé un autre amendement, en vue d'abandonner les études suivantes, pour une diminution totale du crédit de 950 000 francs:

Projet d'amendement

Suppression des crédits d'études suivants:

- PFI 020.025.01, Grand-Rue 39, Café-Restaurant de l'Hôtel-de-Ville, 250 000 francs;
- PFI 042.017.07, Boulevard Emile-Jaques-Dalcroze 11, Casemates, 100 000 francs;
- PFI 091.004.05, bois de la Bâtie, 400 000 francs;
- PFI 106.096.01, avenue et route de Frontenex, 200 000 francs.

Nous refusons ces études, parce que nous faisons un choix de priorités, en fonction des capacités financières de la Ville de Genève. Mesdames et Messieurs, soyons raisonnables, soyez raisonnables!

M. Adrien Genecand (LR). Pour notre part, concernant l'amendement de mon préopinant, nous réservons encore notre décision. Quant à notre amendement, il avait déjà été déposé par ma collègue Michèle Rouillet dans le cadre de la résolution R-166 sur la tour des Grottes. C'est un projet qui a été largement étudié et qui a fait l'objet d'un concours d'architecture, dont le vainqueur a été désigné. Nous avons compris que la Ville de Genève ne construirait pas elle-même le projet, mais qu'elle le céderait soit à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, soit à une coopérative. Il est donc inutile que nous dépensions des sous pour des études supplémentaires. Laissons cela au mandant final, puisque nous avons décidé de ne pas construire nous-mêmes.

Sur le fond de la proposition, je serai un peu moins rigide que mon collègue M. Sormanni, dans la mesure où, si nous étions vraiment cohérents, nous ne voterions plus rien. D'après la première annexe à la proposition PR-1002, intitulée «Situation des dépenses d'investissements à ce jour», si nous nous arrêtons aux objets déjà votés – sans les correctifs du Conseil administratif, que nous attendons toujours – nous aurions déjà dépensé 300 millions à l'horizon 2017, à savoir trois fois les dépenses que nous nous sommes fixées. Et, entre deux, il y aura l'année 2016 à plus de 200 millions. S'il faut vraiment réduire les investissements de la Ville de Genève, c'est maintenant que nous devons donner un grand coup de frein non seulement sur les crédits de préétudes, mais aussi sur les crédits de réalisation.

Cela étant, je pense qu'il faut avoir une approche consistant à dire que, actuellement, cela va mal au niveau financier, mais que cela ira peut-être mieux dans cinq ou dix ans et qu'il vaut la peine de faire quelques études. Par exemple, concernant le bois de la Bâtie, objet de l'amendement de M. Sormanni, c'est un espace de grande qualité qui a été peu entretenu ces dernières années. Cet espace

profite à des quartiers plutôt défavorisés, qui n'ont pas d'accès direct au lac – il s'agit des quartiers de la Jonction et de Saint-Jean – et il vaut donc la peine de réfléchir à ce que nous pouvons faire de cet espace public.

Ensuite, et c'est là que le Mouvement citoyens genevois doit être cohérent, nous devons réfléchir sur certains crédits de réalisation, sachant que 80% des effets sont produits par 20% des causes. Comme on l'a déjà expliqué à maintes reprises, entre la Nouvelle Comédie, le Musée d'art et d'histoire, le Grand Théâtre, la rénovation des Minoteries et de Cité-Jonction, on en est déjà à plus de 500 millions de francs. En termes de conséquences financières, c'est sur ces enjeux qu'il faut définir des priorités et non pas sur des crédits où on n'en est qu'au stade de la préétude, voire de l'étude complémentaire.

Par contre, aux Grottes, une étude supplémentaire est superfétatoire. La Ville n'a pas besoin de s'engager dans d'autres dépenses, puisqu'elle ne construira pas elle-même. Laissons cela directement aux personnes qui s'en chargeront. Pour le reste, votons l'ensemble des études.

M. Eric Bertinat (UDC). Mesdames et Messieurs, j'aimerais attirer votre attention sur le volume financier des investissements qui est inscrit à notre ordre du jour. C'est intéressant, car nous ne sommes qu'en janvier et il y a déjà, à notre ordre du jour, 35 millions de francs pour des projets étudiés en commission, qui reviennent pour être traités par cette plénière, et 20 millions pour des projets déposés par le Conseil administratif, soit au total 55 millions! C'est déjà la moitié des investissements que nous comptons dépenser durant cette année.

Mesdames et Messieurs, vous connaissez tout comme moi la problématique des investissements, qui s'étalent sur plusieurs années et dont nous peinons à dire à combien ils se monteront en 2013. J'attire votre attention sur le fait que nous avons beaucoup de peine à maîtriser le volume des investissements. Même si au mois de décembre, lors de la discussion budgétaire, nous avons décidé de ne pas dépasser 110 millions d'investissement en 2013, je m'inquiète en voyant qu'au mois de janvier, si d'aventure nous parvenions à épuiser notre ordre du jour, nous pourrions accepter 55 millions d'investissements. Cela me semble assez invraisemblable.

Aujourd'hui, comme l'a dit très justement mon collègue Pagan, on nous propose de voter 2,4 millions de francs pour des crédits d'études, qu'il va falloir engager pour avancer dans les projets. Or M. de Kalbermatten vient de nous dire qu'on manque de renseignements sur ces projets, qu'on n'a pas eu toutes les réponses aux questions, mais qu'il faut quand même aller de l'avant. Pardonnez-moi, mais ce n'est pas très crédible de travailler ainsi. Et c'est encore moins crédible de s'appuyer sur ce fameux 8^e PFI, en sachant qu'on n'a pas encore voté

le 7^e PFI. Je n'arrive pas à comprendre comment on peut justifier l'intitulé de ce crédit, je cite, «destiné à couvrir les frais d'études à engager en 2013 pour les projets inscrits au 8^e plan financier d'investissement 2013-2024». L'étude du 8^e PFI n'est même pas terminée. Deux commissions spécialisées n'ont pas rendu leurs travaux et la commission des finances n'a pas pu faire la synthèse de ce PFI. Qui plus est, nous ne pourrions même pas discuter de ce PFI, puisque c'est simplement une image des intentions du Conseil administratif. Certes, je trouve remarquable d'avoir cette vue sur le long terme que nous offre le Conseil administratif, mais nous ne pouvons que prendre acte de ce qu'il souhaite et voter la facture.

Cela manque vraiment de crédibilité, on n'a pas répondu aux questions précises qui ont été posées... Il nous paraît donc un peu difficile de suivre le Conseil administratif et d'accepter d'aller de l'avant. L'Union démocratique du centre, comme l'a dit mon collègue Pagan, refusera cette proposition, mais acceptera les deux amendements, puisque qu'ils feront baisser la facture. En règle générale, cette année, nous aurons beaucoup de peine à voter des dépenses saucissonnées, sur lesquelles nous n'avons pas de vision globale nous permettant d'être sûrs que les investissements 2013 en restent à 110 millions de francs.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Les Verts soutiendront ce crédit pour les préétudes à mener dans le cadre du PFI. C'est une bonne chose de pouvoir avancer sur ces différents projets, mais nous regrettons certaines absences: par exemple, pour tout ce qui concerne les aménagements vélos, une fois de plus rien n'est prévu.

S'agissant de la tour des Grottes – M. Genecand en a déjà parlé – en commission, M. Pagani a dit que ce projet serait remis à une fondation ou à une coopérative, au moment où les études seront terminées. Or nous savons que les promoteurs veulent avoir une certaine influence sur les projets qu'ils portent. Par conséquent, autant pour les finances de la Ville que pour le promoteur qui prendrait en charge ce projet, il nous semble nécessaire d'abandonner les études complémentaires, prévues pour 250 000 francs:

Projet d'amendement

Suppression du crédit d'étude: PFI 011.059.03 Rue des Grottes 21 et Louis-Favre 24 bis, 250 000 francs.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Pour ce qui est d'Ensemble à gauche, nous voterons l'ensemble de cette proposition. A entendre certains propos, il semblerait que les

différents commissaires n'aient pas participé aux mêmes auditions, n'aient pas entendu les explications des fonctionnaires et de M. Pagani... D'abord, j'ai envie de me pencher sur l'amendement du Mouvement citoyens genevois, que nous balayerons rapidement parce qu'il n'a donné aucun motif pour refuser ces crédits. En l'occurrence, refuser 250 000 francs pour le Café-Restaurant de l'Hôtel-de-Ville serait un peu irresponsable, vu que ce bâtiment va rencontrer des problèmes d'exploitation si nous ne mettons pas les locaux en conformité. Je trouve donc cela un peu léger.

En ce qui concerne les Casemates, on touche là au projet phare pour Genève qu'est le nouveau Musée d'art et d'histoire. Nous savons que le projet Jean Nouvel est remis en question par différentes associations et qu'il ne passera pas la rampe. La moindre des choses est de laisser une porte de sortie au Conseil administratif et à la Ville de Genève pour présenter un projet alternatif. Nous voterons donc ce crédit d'étude.

Pour le bois de la Bâtie, je remercie M. Genecand – la droite a parfois la fibre sociale, une fois n'est pas coutume! – car cet espace est effectivement utilisé par des quartiers peu favorisés. Il faut rénover les infrastructures du bois de la Bâtie. Nous voterons ce projet, qui va de soi, et nous ne comprenons pas que le Mouvement citoyens genevois s'y oppose.

A la route de Frontenex, il s'agit d'infrastructures pour de nouvelles lignes de tramway et nous pensons que les Genevois n'ont pas à être pénalisés. Certes, ce plénum, contre l'avis d'Ensemble à gauche, a voté une baisse des investissements annuels et les a ramenés à 110 millions. Le Conseil administratif a entendu ce signal, des arbitrages ont eu lieu, mais on ne peut tout de même pas arrêter la machine! La moindre des choses est de laisser une marge de manœuvre au Conseil administratif et à l'administration pour développer des projets et pour continuer à travailler, comme l'a d'ailleurs relevé M. de Kalbermatten.

Concernant la tour des Grottes, c'est un projet plutôt polémique qui a rencontré des oppositions – nous le savons – notamment de la part des personnes habitant le quartier des Grottes. Les gens ne sont pas d'accord sur le gabarit, certains voudraient huit étages, d'autres sept, d'autres encore aimeraient qu'on se contente de quatre étages. Pour notre part, nous pensons qu'en dessous de sept étages ce projet ne serait pas intéressant. En tenant compte de la volonté émise par ce Conseil municipal de baisser les investissements, le Conseil administratif a décidé d'externaliser le projet. Mais la moindre des choses, Mesdames et Messieurs – et c'est là où notre position diffère de celle des Verts – c'est de transmettre au constructeur un projet plus ou moins achevé, sachant que le dossier est délicat. En fin de compte, il faut affirmer notre volonté et transmettre un projet abouti, que ce soit à une coopérative ou à une fondation. Nous voterons donc cette proposition dans son entièreté.

M. Alberto Velasco (S). Je suis quand même étonné par ce que je viens d'entendre. Lors du débat sur le budget, nous avons accepté de diminuer les investissements annuels de 40 millions de francs. Or, ce soir, les groupes qui ont voté cette baisse déposent une motion pour le Grand Théâtre de 30 millions de francs...

Une voix. C'est bon signe!

M. Alberto Velasco. Oui, c'est bon signe, mais je ne comprends plus rien! Lors du vote du budget, on nous a dit qu'on refuserait le budget si les investissements n'étaient pas ramenés à 110 millions, et, trois semaines plus tard, on demande 30 millions pour le Grand Théâtre par le biais de la motion M-1060, dont l'urgence a été acceptée tout à l'heure et qui ne sera même pas renvoyée en commission. Même le Mouvement citoyens genevois a signé cette motion alors qu'il était à l'origine de la coupe. Franchement, il y a de quoi se poser des questions sur la méthode! Ce n'est pas sérieux, Mesdames et Messieurs. Pourquoi balancer une demande de 30 millions pour le Grand Théâtre? Il y a d'autres projets qui méritent aussi des investissements, mais non, c'est le Grand Théâtre qui a été choisi...

S'agissant de la présente proposition, certains déposent des amendements, par exemple pour la tour des Grottes. On prévoit d'en confier la construction à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Une partie des études ont déjà été faites et il est tout à fait logique que la Ville finisse ces études. Il serait totalement absurde de supprimer ce crédit.

M. Sormanni a proposé plusieurs coupes, comme si les membres du Mouvement citoyens genevois avaient la science infuse, comme s'ils étaient des spécialistes, des architectes, des ingénieurs qui savent où faire des coupes. Les études, en général, représentent 10% du crédit de réalisation. Sur quelle base vous appuyez-vous pour décider qu'une étude prévue à 200 000 francs peut être ramenée à 100 000 francs? Demanderez-vous aux architectes d'y passer moins de temps, ou d'utiliser moins de crayons? Mesdames et Messieurs, soit on fait confiance aux professionnels qui ont travaillé sur les dossiers, soit on refuse l'étude. Mais réduire simplement le crédit, c'est un manque de sérieux invraisemblable.

En ce qui nous concerne, nous, les socialistes, nous voterons cette proposition telle qu'elle est sortie de commission. D'ailleurs, mis à part le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre, tous les partis l'ont votée. En commission, personne n'a présenté un seul amendement, et voilà qu'en séance plénière deux amendements sont présentés. C'est quand même extraordinaire: au lieu de faire le travail en commission, de présenter des amendements et d'étudier leur incidence, non, on les balance en séance plénière sans aucune explication!

Maintenant, Monsieur Bertinat, je crois que vous faites une confusion. Vous dites qu'à l'ordre du jour il y a déjà pour 55 millions de crédits. Oui, mais les crédits que nous votons vont dans un pot, en quelque sorte, dans lequel le Conseil administratif fait des arbitrages. Il en prévoit quelques-uns pour 2013, par exemple, et il en puisera d'autres en 2014. D'ailleurs, il arrive même qu'on vote des crédits qui, par la suite, ne s'avèrent pas nécessaires et auxquels le Conseil administratif décide de ne pas donner suite. Les crédits que nous votons ce soir ne feront pas forcément l'objet de réalisations. Le Conseil administratif arbitrera et choisira parmi tous ces projets.

Le débat, en tout cas pour nous socialistes, ne porte pas tant sur les crédits que nous voterons ce soir que sur les arbitrages que fera le Conseil administratif, en fonction des nécessités ou des besoins avérés. C'est là-dessus que portera le débat et il ne faut pas commencer à alarmer la population en disant qu'on en a déjà pour 55 millions de francs. Les crédits que nous voterons aujourd'hui n'auront aucune incidence sur les comptes ou le budget de la Ville tant qu'ils n'auront pas été mis à exécution.

Mesdames et Messieurs, il faut être un peu sérieux. Quand nous traiterons la motion M-1060 pour le Grand Théâtre, il faudra mener la même réflexion que vous menez sur cette proposition. Il faudra vous demander s'il ne faut pas l'envoyer en commission, s'il n'y a pas d'autres investissements plus importants. En l'occurrence, la méthode de travail de ce Conseil municipal sur les investissements me pose quelques problèmes. En ce qui nous concerne, nous voterons cette proposition telle qu'elle est sortie de commission.

M. Daniel Sormanni (MCG). J'ai bien écouté mes préopinants, mais j'avoue que j'ai de la peine à les comprendre et à les suivre. Je rappelle qu'ici nous parlons de crédits de préétudes et qu'ensuite on nous présentera les crédits d'études et les crédits de construction. Mesdames et Messieurs, je siège ici depuis un certain nombre d'années et je connais la manivelle. Cela fait trente ans que j'entends: «Il faut quand même faire les préétudes, puis les études, et après nous déciderons.» Mais quand arrive le crédit de réalisation on nous dit que c'est un paquet ficelé. A part compter les boulons et changer deux ou trois bricoles, on dépense pour finir 10, 15 ou 20 millions de francs. Non, Mesdames et Messieurs, c'est au départ qu'il faut avoir le courage de faire des choix, de savoir jusqu'où on est prêt à aller dans les préétudes et les études. Pour l'instant, compte tenu de nos moyens financiers, nous ne sommes pas prêts à voter tous ces crédits.

M^{me} Pérez a dit que nous n'avions pas justifié notre amendement, mais elle-même n'a pas dit pourquoi Ensemble à gauche voterait cette proposition... Quoi qu'il en soit, je vais lui donner des explications complémentaires. S'agissant

du projet des Grottes, effectivement, la Ville va le confier à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social ou à une coopérative. Il paraît qu'il faut encore 200 000 francs pour obtenir les autorisations de construire – les bras m'en tombent! – et que, si ce n'est pas la Ville qui paie, c'est ceux qui reprendront le projet qui devront payer. Mais alors, laissons le soin à ceux qui reprendront le projet de le remodeler à leur sauce, puisque le projet lauréat du concours n'a pas passé la rampe devant l'association de quartier. Laissons un autre acteur reprendre les choses, avec peut-être une autre approche... Je touche du bois et j'espère qu'on arrivera à une solution raisonnable!

J'en viens au Café-Restaurant de l'Hôtel-de-Ville, chez notre ami Glôzu. Est-il nécessaire de dépenser 2 millions de francs pour refaire la cave et les cuisines? C'est pratiquement le prix d'une villa avec terrain! C'est très onéreux et ce montant se répercutera évidemment sur le loyer de ce fermege. Qui plus est, les travaux vont entraîner la fermeture du restaurant et d'ailleurs Glôzu a déjà reçu son congé. Est-ce vraiment ce que l'on veut? Nous, nous trouvons cela trop cher!

Mesdames et Messieurs, j'ai de la peine à vous comprendre. Si on veut aller au bout du raisonnement en matière d'investissements, si on veut ralentir la machine, il faut la ralentir à un rythme qui soit supportable. Nous ne souhaitons pas que les travaux engagés soient arrêtés. Par conséquent, il faut commencer par ralentir les préétudes, avant les études et les crédits de construction, sinon on n'arrêtera rien du tout! Ce n'est pas avec le frein qu'on mettrait aujourd'hui qu'on peut directement impacter le budget 2013. J'espère que vous avez compris que cette proposition PR-1002 ne va pas impacter le budget 2013, mais les budgets futurs. A notre avis, le Conseil municipal a tort de voter sans connaître les conséquences pour les années à venir. Une fois commencés, les travaux impactent les années suivantes, y compris le budget de fonctionnement via les amortissements. Donc, si on ne commence pas à faire des choix au moment des préétudes et des études, on n'y arrivera pas.

Nous, le Mouvement citoyens genevois, nous avons le courage de faire des choix. J'ai expliqué pourquoi nous souhaitons abandonner le crédit d'étude pour les Grottes; pourquoi nous ne voulons pas du crédit d'étude pour l'Hôtel-de-Ville, ni du crédit d'étude pour les Casemates. Nous devons freiner la machine et, concernant les Casemates, il n'y a ni péril ni urgence.

J'en arrive au crédit pour l'avenue de Frontenex. Faut-il continuer à financer tous les aménagements liés au CEVA et aux Transports publics genevois (TPG), que l'Etat nous facture, mais qu'il ne facture pas aux autres communes? Pour ma part, je dis stop, arrêtons ce cirque! Nous avons dépensé des centaines de millions pour les aménagements liés aux TPG. J'ai fait le calcul: ces dernières années, c'est 170 millions d'investissements que nous avons consacrés à aménager les trottoirs, les seuils. D'ailleurs, une fois terminés, ils étaient trop bas et il a fallu

les rehausser! Mesdames et Messieurs, c'est la Ville de Genève qui a payé tout cela, alors que dans les communes, c'est l'Etat qui paie! Tous ces aménagements pourraient être l'occasion d'avoir une nouvelle discussion avec l'Etat, y compris sur le problème du financement des routes, car tout est lié. Nous en parlerons peut-être durant cette session, si nous arrivons à aborder la proposition PR-1009 concernant le pont de Carouge. Voilà pourquoi nous ne voulons pas engager des crédits de préétudes concernant l'avenue et la route de Frontenex.

Voilà, je pense avoir justifié notre refus de ces préétudes. Je le répète, pour le Café-Restaurant de l'Hôtel-de-Ville, nous ne souhaitons pas dépenser 2 millions pour refaire la cuisine. Cela ne veut pas dire que le lieu doit devenir insalubre avant qu'on fasse quelque chose, mais le coût des travaux est exagéré et ils entraîneraient la fermeture du restaurant et l'expulsion de son gérant actuel.

Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à voter notre amendement. Nous avons été tentés de refuser toute la proposition, mais nous avons fait un choix. Certains projets peuvent aller de l'avant et nous déciderons, après les préétudes, s'il faut aller plus loin. Nous devons freiner la machine et il faut commencer par les préétudes, car une fois au bout du processus c'est trop tard. Vous le savez bien, Mesdames et Messieurs, mais vous mettez la tête dans le sable pour laisser passer l'orage. Nous, nous ne laissons pas passer l'orage: nous voulons en rester aux montants d'investissements décidés lors du vote du budget 2013, jusqu'à ce que les comptes de notre chère Ville de Genève soient meilleurs, jusqu'à ce que la conjoncture économique s'améliore et jusqu'à ce que nous ayons réglé nos contentieux avec l'Etat. Nous ne sommes pas la vache à lait de l'Etat!

M. Christian Zaugg (EàG). Mesdames et Messieurs, j'ai entendu parler de «ralentir la machine», mais, franchement, cela donne l'impression qu'on a envie de tout bloquer. D'aucuns ont inventé là un nouveau sport. A l'époque de notre ancien collègue Georges Queloz – remarquable conseiller municipal – un sport tout à fait intéressant au plan comptable consistait à comparer les comptes et le budget, et à s'opposer à toute augmentation dudit budget, puisqu'il devait strictement correspondre aux comptes. Depuis, on est véritablement tombé de Charbyde en Scylla! Partant de la proposition PR-1002, le cumul des amendements proposés équivalait à diminuer quasiment de moitié le montant demandé.

Quant aux motivations des uns et des autres, quelles sont-elles? M. Sormanni a été clair à cet égard: le Mouvement citoyens genevois s'oppose aux aménagements de la route de Frontenex, parce qu'il s'agit, en toile de fond, du CEVA... Il s'oppose par ailleurs à la mise en conformité du Café de l'Hôtel-de-Ville, alors même que le Service cantonal d'hygiène nous a alertés, disant que l'établissement ne satisfaisait pas aux normes. Et ainsi de suite...

On argumente en énonçant qu'il y a de gros crédits à l'horizon. Alors, de quels gros crédits s'agit-il? Prenons le projet du Musée d'art et d'histoire: pour le moment, ce n'est qu'un grand point d'interrogation, puisqu'il y a encore des relents de référendum à ce sujet. Je remarque également qu'en commission des travaux et des constructions tout le monde n'est pas très enthousiaste en ce qui concerne le projet des Minoteries. Et je pourrais en ajouter... Par conséquent, s'agissant de ces fameux gros crédits, je rappelle qu'on ne réalisera que les projets que le Conseil municipal voudra bien voter.

Par ailleurs, notre mission, en tant que conseillers municipaux, est quand même de répondre aux besoins de la population. Alors, comment peut-on s'opposer à l'aménagement du bois de la Bâtie, souhaité par tant d'habitants et de sociétés sportives? Comment refuser la mise en conformité d'un restaurant, ou la mise en place d'aménagements de surface? A ce propos et contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, je rappelle que les aménagements du domaine public sont à la charge de la Ville de Genève. Le réseau de tram ou de train, les rails, c'est l'Etat, nonobstant les aménagements de surface, c'est la commune. Quand on dit que seule la Ville de Genève passe à la caisse, je rétorque que le CEVA est un aménagement régional et que d'autres communes y participent, sans parler de la France voisine.

Non, franchement, on est maintenant dans un *trend* qui consiste à refuser tout ce qu'on nous présente! Chers collègues, je vous invite à vous ressaisir, parce que ce n'est pas la bonne solution. Refuser d'étudier les objets de manière à ce que nous puissions nous prononcer sur leur pertinence, est une mauvaise solution. Ici, il s'agit de crédits d'études et on n'en sait pas plus. Mais le simple fait de refuser d'étudier la moitié des projets proposés est une aberration, je vous invite donc à y réfléchir et à revenir sur votre position.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, on ne peut pas être complètement sourd à l'argumentation présentée tout à l'heure par l'Union démocratique du centre et par le Mouvement citoyens genevois. J'aimerais m'expliquer, non pas sur les amendements en tant que tels, mais sur le fonctionnement de ce parlement et sur les allégations de M. Velasco, lorsqu'il évoquait la motion M-1060 sur le Grand Théâtre.

En l'occurrence, tout est lié. En décembre, lors du vote du budget – défini comme l'acte le plus important de ce Conseil municipal, dont on se gargarise tant – nous avons voté un budget d'investissements à 110 millions de francs. C'est dire que la démonstration de M. Bertinat a tout son sens à l'aune de ce vote du mois de décembre. Finalement, en honnêtes gens, en personnes soucieuses du bien de la population, qu'aimerions-nous? Nous aimerions que le Conseil administratif, en accord avec le Conseil municipal, articule son plan d'action et son

calendrier par rapport à ce vote. Or ce n'est pas ainsi que cela se passe. En réalité, nous sommes toujours dans le forcing, dans une lutte bien réelle entre le Conseil municipal et le Conseil administratif. C'est à qui va moucher l'autre, c'est à qui va mettre l'autre devant ses contradictions. Tout à l'heure, face à l'annonce de la motion M-1060, par laquelle nous essayons de faire en sorte que les travaux annoncés pour le Grand Théâtre soient effectués dans les délais, M. Pagani était tout fier de nous dire: «Vous voyez, vous revenez maintenant sur la question des investissements!»

Mesdames et Messieurs, nous, le Parti démocrate-chrétien, nous souhaitons que des choix clairs soient faits par le Conseil administratif, qu'un calendrier des travaux, en fonction de l'argent disponible, nous soit proposé. Nous l'avons demandé en commission des finances, mais nous ne l'avons pas vu. Nous l'avons demandé également en commission des travaux et des constructions: on nous l'a présenté, on nous l'a mis sous le nez, puis on nous l'a retiré... On peut comprendre que le Conseil administratif veuille être libre d'effectuer les travaux en fonction de ses intérêts, c'est le rôle d'un exécutif. Mais le problème est que chacun fonctionne dans son coin, alors que nous devrions, à un moment donné, nous concerter. Le Conseil administratif devrait définir une planification des investissements, mais il ne le fait pas, et c'est pourquoi nous sommes aujourd'hui confinés dans ce type de débat.

Pour notre part, nous allons essayer d'émettre un avis, qui vous a été annoncé tout à l'heure par mon collègue de Kalbermatten: nous accepterons l'amendement des Verts et du Parti libéral-radical. Par contre, nous ne pourrions pas aller dans le sens du Mouvement citoyens genevois, parce que nous avons bien conscience que les choses doivent se faire. Cela dit, j'aimerais aussi en appeler à un peu plus de transparence et à ce qu'on travaille dans l'intérêt commun, et non pas en opposant les intérêts particuliers de l'exécutif et du Conseil municipal.

M. Adrien Genecand (LR). Je me permets d'intervenir à nouveau suite à l'intervention de M. Sormanni, qui nous expliquait qu'il avait entendu la même chanson à maintes reprises et que c'était ainsi depuis des années. Monsieur le président, vous direz à M. Sormanni que, si on avait pris la peine de faire ces investissements à l'époque où il a commencé à siéger sur ces bancs, on n'en serait pas là aujourd'hui.

Je reviens sur l'amendement du Mouvement citoyens genevois. Pour le Café-Restaurant de l'Hôtel-de-Ville, il s'agit de rénover un établissement dont nous sommes propriétaire. Mesdames et Messieurs, quel locataire accepterait de louer un appartement en sachant qu'il va devoir rénover les WC, la salle de bains, les canalisations et l'électricité et, en plus, payer le loyer prévu? Non, cela fait partie des travaux que le propriétaire doit assumer. On peut être d'accord ou non avec le

montant du crédit d'étude, mais on va devoir l'accepter pour savoir combien les travaux coûteront réellement. On n'échappera pas à ces coûts si on veut pouvoir gagner un peu d'argent avec cet établissement.

Ensuite, je me passerai de commentaires à propos des Casemates, puisque, vu le projet et les investissements qu'on va devoir faire pour le Musée d'art et d'histoire, je ne peux pas croire un instant que vous y avez renoncé. En ce qui concerne le bois de la Bâtie, je m'en suis expliqué tout à l'heure.

La dernière partie de l'amendement concerne les aménagements pour les TPG à la route de Frontenex. Il s'agit de raccorder à la Ville de Genève le grand quartier de notre canton que seront les communaux d'Ambilly. A moins de vouloir se couper de tout un pan de Genève, il me semble difficile d'éviter de faire ces aménagements pour les transports publics, qui relieront les communaux d'Ambilly.

Puis, je me mets à la place du Mouvement citoyens genevois, car depuis quelques années je maîtrise quand même un peu son credo que sont les frontaliers... Dans la proposition, on trouve un crédit d'étude pour la place Dorcière, qui est la gare de transit par excellence où tous les frontaliers arrivent à Genève... (*Exclamations.*) A votre place, Mesdames et Messieurs, puisque vous voulez faire des choix, je commencerais par couper dans cet investissement, qui est un des plus chers et qui vous concerne directement, dans la mesure où vous pourrez enfin défendre votre électorat. Le seul projet qui concerne les frontaliers est la gare routière à la place Dorcière, et vous ne coupez pas ce crédit... (*Exclamations.*)

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Le débat devient presque amusant... Concernant le bois de la Bâtie, il est certes urgent de voter des aménagements, mais j'en connais qui se sont déjà opposés au projet accrobranche, alors qu'il était financé par des privés et réclamé par beaucoup d'habitants! On a aussi dépensé 2 millions – le prix d'une villa – pour la volière. Une volière, c'est du grillage! Alors, quand on dépense un montant pareil pour des installations que n'importe qui aurait payé au maximum 300 000 francs, il ne faut pas s'étonner d'être un peu serré au niveau du budget. Mesdames et Messieurs, mettez un peu de bonne volonté et acceptez que d'autres aient des idées. Le projet accrobranche est une demande faite par des personnes motivées qui fréquentent cet endroit. On dit qu'il est urgent d'aménager le bois de la Bâtie, mais dès que quelqu'un propose une idée, on la refuse, ou alors on la réalise de manière très coûteuse.

Pour revenir à ce cher M. Glôzu et à son établissement, le montant de 2 millions pour aménager une cuisine et des caves est simplement sidérant. De plus, bizarrement, pour rénover une cuisine et des caves, il faut passer par un crédit d'étude. Par contre, pour transformer les locaux des Mouettes genevoises – c'est

la proposition PR-1010 – on peut voter directement, on sait quels travaux sont à effectuer, on n’a pas besoin d’un crédit d’étude... encore que, dans cette proposition PR-1010, on voit qu’un agencement de cuisine pour des locaux de pause coûte 8000 francs! Mais c’est un autre sujet, nous en reparlerons.

Honnêtement, Mesdames et Messieurs, réfléchissez et regardez les montants: 2 millions pour réaménager une cuisine et des caves. Va-t-on y mettre des robinets en or, du marbre de Carrare? A combien s’élèvera le loyer de l’établissement ensuite, et quel sera le montant si on doit rénover tout l’établissement? Lisez ce qui est écrit et calculez! Mais, visiblement, à part nous, tout le monde s’en fiche, puisque c’est l’argent des contribuables!

M. Carlos Medeiros (MCG). Monsieur le président, vous transmettez à M. Genecand: j’ai l’impression que cela fait quelques années qu’il ne s’est pas rendu à la place Dorcière pour prendre un bus. En effet, il y a peu de frontaliers qui arrivent là... Il y a peut-être des Russes, et encore: d’habitude, ils viennent en hélicoptère, cela va plus vite!

M. Lathion nous explique que notre parlement ne travaille pas assez main dans la main avec le Conseil administratif. Il comprend que les conseillers administratifs ont des objectifs, qu’ils aimeraient mener les travaux à leur guise, définir le planning et les dépenses... Là, chers amis, le Mouvement citoyens genevois n’est pas d’accord, et c’est d’ailleurs pour cela que nous avons été élus. Nous voulons regarder de plus près y compris des projets votés avant notre arrivée, par exemple la rénovation partielle du Grand Théâtre, où les travaux ont passé de 20 à 30 millions! La rénovation était urgente, parce que le plafond tombait, et aujourd’hui on parle de faire des locaux administratifs pour séparer les corps de métier... Cela ne s’arrête jamais et si on continue ainsi on arrivera à 400 millions de travaux.

Dans la présente proposition, nous avons déposé un amendement pour couper dans certaines dépenses. Par exemple, pour la cuisine du Café-Restaurant de l’Hôtel-de-Ville on prévoit que cela va coûter 2 millions de francs, mais, comme l’a dit ma préopinante, va-t-on y mettre des robinets en or? Ensuite, M. Genecand dit qu’un locataire veut louer un endroit où il puisse travailler et qu’un jour peut-être ce restaurant sera rentable. Demain, Mesdames et Messieurs, je trouve 20 hôteliers-restaurateurs prêts à reprendre ce café-restaurant tel quel, car je peux vous dire que c’est un joyau de la restauration à Genève. On n’a pas besoin d’investir 2 millions pour qu’il soit attractif pour un exploitant. Il faut arrêter de dire n’importe quoi!

Aujourd’hui, nous sommes confrontés à des choix – c’est le débat de fond. Ces choix, mon collègue Daniel Sormanni l’a expliqué, doivent présider à notre

politique d'investissements. Bien sûr, on a fait l'affront à M. Pagani de baisser de 40 millions son plan d'investissements, et M. Pagani en a profité pour pavoiser dans la presse en se plaignant qu'on ne voulait pas lui donner de l'argent pour investir. Alors, il a commencé par le Grand Théâtre, comme par hasard... (*Remarque de M. Pagani.*) C'est facile, Monsieur Pagani. Depuis des années, nous savons bien que le Grand Théâtre n'est pas votre tasse de thé...

Le président. Monsieur Medeiros, veuillez vous adresser au président, s'il vous plaît.

M. Carlos Medeiros. Monsieur le président, vous transmettez à M. Pagani que, par ce biais-là, il veut faire passer le message. M. Pagani est en train d'entrer dans le rôle du père Fouettard: puisque nous n'avons pas voté le montant demandé, il veut nous donner une leçon... Pour notre part, nous ne cherchons pas la confrontation, nous voulons agir avec bon sens, et le bon sens passe par des choix. Mesdames et Messieurs, un jour ou l'autre, il faudra faire des choix, parce que nous entrons dans une période de conjoncture difficile. Je remercie M. Eric Bertinat, qui a bien précisé que nous sommes en janvier et que nous avons déjà atteint la moitié du budget d'investissements annuel. Si nous continuons à dépenser autant, d'ici la fin de l'année nous serons à 1 milliard d'investissements!

M. Pascal Spuhler (MCG). Un de nos collègues du Parti libéral-radical a mis le feu aux poudres et cela nous a fait réagir. M. Genecand a osé prétendre qu'il avait appris à nous connaître, mais je crois qu'il a encore beaucoup à apprendre. S'il pense que la gare routière est un nœud principal pour les frontaliers, je pense qu'il devrait descendre plus souvent en ville pour voir comment les frontaliers se déplacent... En réalité, cela fait belle lurette que la gare routière aurait dû être rénovée et c'est pourquoi nous voterons volontiers le crédit prévu. La gare routière est un lieu touristique, elle voit passer tous ceux qui n'ont pas les moyens de venir en avion. Aujourd'hui, c'est une simple cage en verre, avec des toilettes inaccessibles et insalubres, et il est temps de faire le nécessaire.

Concernant les commentaires faits par M. Zaugg – vous transmettez aussi, Monsieur le président – par rapport à la route de Frontenex, M. Zaugg a raison, c'est bien le CEVA qui nous dérange. Nous l'avions dit ouvertement quand le projet avait été proposé à la population et vendu pour 1 milliard: nous avons dit que cela coûterait 2 milliards, et vous verrez que nous avons raison. Aujourd'hui, on en paie déjà les pots cassés. La grande partie des mandats du CEVA sont distribués royalement à des entreprises étrangères. Ce ne sont pas nos entreprises genevoises qui en profitent et cela nous dérange beaucoup.

Pour nous, cette proposition n'est pas du tout satisfaisante. Les informations qui ont été transmises aux commissaires – pressés de se décider – ne l'ont pas été correctement. Nous vous proposons donc de renvoyer cette proposition en commission des finances, afin qu'elle soit rediscutée et que nous ayons connaissance de tous les éléments.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je trouve étonnant la tournure que prend ce débat. Monsieur le président, vous transmettez à M. Genecand qu'il manque un peu de recul dans ses propos. La gare routière, sauf erreur, est gérée par la Régie autonome des transports parisiens (RATP) – c'est d'ailleurs assez amusant. C'est aussi un point de départ d'excursions, notamment en hiver, pour nos écoliers, le mercredi et le week-end, car pour un prix relativement modique ils ont le transport et l'abonnement de ski dans les stations voisines. Par ailleurs, Genève finance des lignes de bus qui vont de Saint-Gervais à Genève. Il y a quatre pelés et trois tondus dans ces bus – la presse en a parlé il y a une quinzaine de jours – et nous payons près du tiers de cette ligne, sauf erreur 70 000 euros par année. Ce n'est pas rien et c'est encore Genève qui paie pour des bus qui sont vides, parce que les frontaliers, eux, viennent en bagnole!

Il faut savoir raison garder et, à un moment donné, faire un certain nombre de choix. Ayons le courage de choisir! Là, nous discutons des préétudes, puis viendront les crédits d'études et les éventuels crédits de réalisation. Cela prendra plusieurs années. Nous n'avons pas dit que nous étions totalement contre ces projets: nous avons dit que pour l'instant ils n'étaient pas prioritaires et que nous ne souhaitons pas voter les préétudes. Si nous ne sommes pas capables de calibrer ce que nous voulons mettre dans le tube, dans le pipeline des investissements, nous ne ralentirons rien du tout. A un moment donné, il faut ralentir les investissements avant l'entrée dans le tube. Cela ne veut pas dire qu'on ne réalisera pas les projets, mais simplement que, pour l'instant, on les reporte.

Mesdames et Messieurs, j'aimerais encore rappeler deux choses. La première, c'est qu'en général les crédits de préétudes sont renvoyés à la commission des finances, parce que c'est une problématique financière. Ensuite, le crédit d'étude va évidemment à la commission des travaux et des constructions, ainsi que le crédit de réalisation. Or, pour une raison qui m'échappe, le Conseil municipal a renvoyé la proposition PR-1002 à la commission des travaux et des constructions. Visiblement, étant donné qu'il y a une discorde dans ce Conseil municipal sur plusieurs objets, faisons un effort pour trouver un accord et, afin d'avoir plus de détails, renvoyons cette proposition à la commission des finances pour un bref passage, ce qui nous permettra peut-être d'être convaincus par certains projets.

Sans vouloir critiquer M. le maire, je dois dire que, lorsqu'on demande un certain nombre de documents, on nous répond qu'ils sont là, mais on ne les reçoit

jamais – cela a été relevé par mon excellent confrère M. Lathion. Le Conseil municipal doit avoir toute l'information pour voter les crédits. Et cela ne concerne pas seulement les travaux: sur d'autres sujets aussi, on pose des questions, on réclame des documents, on veut des réponses et finalement – je ne vais pas être gentil, Monsieur le président – on voit le nez de Pinocchio s'allonger à la mesure des mensonges proférés... Cela s'est passé encore tout à l'heure, au moment des questions orales.

A un moment donné, il faut jouer cartes sur table. Si nous en sommes là aujourd'hui, c'est bel et bien parce que tout n'a pas été dit à ce Conseil municipal. Alors, jouons la transparence! L'exécutif doit nous dire ce qu'il veut faire, car pour le moment il nous cache des choses, il ne nous dit pas tout, et nous ne pouvons pas prendre les bonnes décisions. Arrêtons avec Pinocchio, passons à la vérité!

M. Michel Amaudruz (UDC). Je voudrais juste me livrer à une considération d'ordre très général, après avoir écouté ce débat. Je ne vous cacherai pas que, en parfait béotien des sujets de la finance, je suis assez inquiet de voir comment se déroulent nos débats, comment évolue notre parlement et dans quelle direction il se dirige. M. Lathion a fait état de notre mode de fonctionnement: c'est ce mode de fonctionnement qui me paraît inquiétant, parce que finalement notre Conseil navigue à vue, sans vision d'ensemble, et il sombre dans une casuistique de cas en cas – la cuisine de Glôzu, la gare Dorcière – alors que l'essentiel lui échappe.

L'essentiel est de savoir quelle politique l'on doit suivre, une politique qui se doit d'être restrictive. Ce contre quoi M. Zaugg proteste en disant que notre politique aujourd'hui consiste à dire systématiquement non à tout. Bien sûr, je voudrais partager l'enthousiasme de M. Zaugg, mais nous n'en sommes pas là! En l'occurrence, nous ne devons pas être une simple chambre d'enregistrement: le parlement doit être aussi, tant que faire se peut, une chambre de réflexion.

Pour reprendre une image chère à M. Pagani, le bateau a un problème avec sa ligne de flottaison: l'eau est montée, nous prenons l'eau. M. Bertinat a eu raison de rappeler certains chiffres. Ils traduisent une évidence, moyennant quoi – c'est ma position personnelle, suivant en cela l'opinion de mon parti – nous devons dire halte, de manière sévère et déterminée. Sans quoi, non seulement le budget de la Ville sera largement dépassé à la fin 2013, mais les répercussions se feront sentir en 2014 et au-delà.

Pour en revenir aux propos de M. Lathion, c'est bien le fonctionnement de notre parlement qui est en cause et nous, parlementaires de gauche ou de droite, nous devons nous ressaisir, prendre conscience des réalités et les analyser avec sagacité.

M^{me} Salika Wenger (EàG). Chers collègues, je dois dire que les interventions que je viens d'entendre sont très amusantes et assez représentatives d'un dysfonctionnement, non pas du parlement mais de la pensée de certains. Ainsi, chacun a son idée des urgences: il est urgent de faire des travaux, de construire des logements, de rénover des infrastructures, mais il ne faudrait rien dépenser – c'est ce qu'on nous dit – ou alors, si on dépense, il ne faut faire aucune étude, il faut y aller sans autre, en se disant qu'on verra bien combien cela coûtera... Mesdames et Messieurs, êtes-vous en train de plaisanter? Je suis étonnée, pour ne pas dire navrée, qu'on puisse tenir un discours de cet ordre-là.

En l'occurrence, j'ai entendu plusieurs sortes de discours. Celui du grand complot: on nous cache tout, on ne nous dit rien, il n'y a pas de transparence. Celui sur les locataires qui devraient payer les robinets en or. Celui qui dit qu'on veut bien construire, qu'on est d'accord, mais qu'on ne donnera pas un rond. Il y a quand même dans ces discours un certain nombre de contradictions! Une bonne fois pour toutes, vous le savez, nous vivons à Genève et les travaux ont un certain prix. Genève est une ville chère, dans tous les sens du terme, et nous sommes très contents que les travailleurs du bâtiment, par exemple, reçoivent des salaires corrects. Or un salaire correct, cela se paie! Et tous les travaux que nous allons envisager – la rénovation du Grand Théâtre ou d'autres bâtiments, les aménagements, la réfection des routes – nous devons les payer.

Notre travail à nous, comme l'a si bien dit M. Lathion, est de voter le budget. Or je rappelle que vous avez réussi à voter le budget 2013 en débat accéléré et que nous en voyons maintenant les conséquences. Le budget n'a pas été discuté. Pour ce qui concerne les investissements annuels, moi qui siége à la commission des finances, je sais que le montant de 110 millions a été décidé au pif!

Alors, il faut arrêter de donner des leçons, Messieurs du Parti démocrate-chrétien et du Parti libéral-radical. Vous nous donnez de belles leçons, mais nous avons vu les résultats de votre politique au niveau cantonal: nous avons vu tous les logements que vous avez construits, tous ces logements tellement bon marché!

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, ce soir la question centrale est de savoir si on est disposé à donner à l'administration les moyens de conduire des projets, à lui accorder ces crédits d'études qui déboucheront ensuite sur des crédits de réalisation. Ici, tout un lot de crédits d'études est proposé en bloc par le Conseil administratif et certains groupes proposent des amendements pour en supprimer certains, parce qu'ils ne les trouvent pas prioritaires. Nous, nous avons déposé un amendement pour l'immeuble des Grottes, en disant que si on en confie la construction à une coopérative, autant renoncer au crédit d'étude et laisser la coopérative aller de l'avant avec ce projet. Mais, pour autant, je le dis au nom des Verts, il n'est pas question de tout bloquer! Depuis six mois, M. Pagani

n'est pas à la fête dans ce parlement. Nous avons demandé au Conseil administratif de calmer le jeu et nous l'avons confirmé au mois de décembre, avec la baisse du budget d'investissements. Mais de là à tout arrêter... Il faut juste retrouver un peu de raison.

J'aimerais dire une deuxième chose au nom des Verts. L'affirmation que j'ai entendue dans la bouche d'un représentant du Mouvement citoyens genevois... (*Brouhaha.*) Je vois qu'Ensemble à gauche tient son caucus. Tout à l'heure, on a parlé de respect...

Le président. Monsieur Wisard, cela reste un bon débat. Poursuivons sur cette voie!

M. Alexandre Wisard. J'aime beaucoup la théorie, Monsieur le président, mais j'aime encore mieux qu'on l'applique!

Donc, la deuxième chose que je voulais dire au nom des Verts, est la suivante. Nous nous inscrivons en faux contre l'affirmation consistant à dire que, si on vote un crédit d'étude, on met le pied dans l'engrenage et qu'ensuite le vote du crédit de réalisation sera plus ou moins automatique. Ce n'est pas vrai et nous l'avons prouvé ces derniers mois: plusieurs crédits de réalisation ont été refusés. Il n'y a aucune automaticité et c'est pourquoi, j'insiste, il faut donner les moyens à l'administration de développer les projets et de faire son travail.

Enfin, s'agissant de la proposition du Mouvement citoyens genevois visant à renvoyer cette proposition en commission des finances, c'est clairement un désaveu du travail réalisé par la commission des travaux et des constructions. En l'occurrence, tous les partis sont représentés dans cette commission, le Mouvement citoyens genevois lui-même y a deux représentants, et le travail a été fait. Certes, nous n'avons peut-être pas obtenu toutes les réponses à toutes les questions qui ont été posées, mais ne bloquons pas la machine et essayons de calmer le jeu, par rapport à cette curée qui a lieu sur les investissements. Mesdames et Messieurs, amendons cette proposition en fonction des majorités de circonstance, puis votons-la!

M^{me} Maria Pérez (EàG). Je remercie M. Wisard du groupe des Verts d'avoir apporté un peu de paix à ce débat, qui avait tendance à dérapier. Les deux représentants du Mouvement citoyens genevois qui siègent à la commission des travaux et des constructions n'ont pas pris la parole ce soir, mais si le Mouvement citoyens genevois propose de renvoyer cette proposition à la commission des finances, c'est une sorte de désaveu de ses propres commissaires.

D'après ce que je viens d'entendre et ce que j'ai compris, ce soir le Conseil municipal votera tous les crédits, sauf un qui ne passera pas la rampe, c'est-à-dire le crédit de la rue des Grottes 21, autrement dit la tour des Grottes. C'est donc pour ce seul crédit que je vais plaider à présent. Effectivement, puisque la Ville va externaliser la construction, on pourrait imaginer laisser une marge de manœuvre à la fondation ou à la coopérative qui reprendra le projet. Mais je pense que, si nous agissons ainsi, nous enterrons le projet, car c'est déjà un projet compliqué qui a posé problème aux habitants des Grottes, comme je l'ai dit tout à l'heure. Il a également posé problème dans ce parlement. Je rappelle à M. Genecand – vous transmettez, Monsieur le président – que son groupe a déposé la résolution R-166 demandant au Conseil administratif de construire un immeuble de neuf étages.

Alors, quand on veut affirmer avec force sa volonté de construire du logement, je pense qu'on doit aller jusqu'au bout du geste et livrer un paquet ficelé. Livrer un projet inabouti est un mauvais service à rendre au projet lui-même, c'est le handicaper, le rendre boiteux. Si nous ne votons pas ce crédit, si nous ne laissons pas l'opportunité à la Ville d'aller au bout de l'étude, ce projet ne se fera pas. Monsieur le président, vous transmettez à M. Genecand et à son groupe que, quand on affirme avec une telle force sa volonté de construire du logement, on va jusqu'au bout du geste et on donne les moyens à l'administration.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs, après avoir entendu les uns et les autres, j'ai la conviction que renvoyer la proposition à la commission des finances aurait du sens si les partis pouvaient s'entendre. Mais, à l'évidence, la passe d'armes de ce soir nous montre qu'on va se retrouver en séance plénière, après le renvoi à la commission des finances, avec les mêmes contradictions, les mêmes débats et, en tout cas, la même position d'Ensemble à gauche par rapport à l'argent. Ce groupe nous reproche de vouloir couper le robinet, de ne pas vouloir donner d'argent pour les investissements, mais il faut arrêter avec ce discours, Mesdames et Messieurs, car le budget de la Ville se monte quand même à 1,14 milliard de francs, ce qui est énorme!

Il ne faut pas oublier que nous avons une dette et qu'on ne peut pas continuer à dépenser sans compter. Certes, pour Ensemble à gauche, il y a toujours assez d'argent, il n'y a qu'à emprunter, les banques existent, allons-y! Mais qui va assumer la dette au final, Mesdames et Messieurs? Ce n'est pas vous ni moi, ce sont nos enfants, et il faut s'en préoccuper. Gérer la Ville, c'est aussi avoir une vision d'avenir. C'est la raison pour laquelle je n'adhère pas du tout aux discours et aux critiques d'Ensemble à gauche, dont je ne peux pas partager la vision par rapport à la gestion de l'argent.

C'est vrai qu'au Parti démocrate-chrétien nous sommes peut-être un peu simplistes et que nous participons au succès du Mouvement citoyens genevois,

comme l'a relevé M. Medeiros tout à l'heure, lorsqu'il disait que nous ne faisons pas notre travail. Mais, en l'occurrence, nous faisons notre travail en honnêtes gens, en pères et mères de famille, en essayant de gérer la bourse de la Ville le plus correctement possible, ce qui n'est pas le cas de tous, hélas... Alors, si cela profite au Mouvement citoyens genevois, si les gens n'ont pas envie de suivre le Parti démocrate-chrétien, j'espère qu'un jour ils s'apercevront, à travers les violentes diatribes de certains et la façon dont ils attaquent des personnes dans ce parlement, qu'il y a quand même des différences à respecter. Voilà ce que je voulais dire. Le Parti démocrate-chrétien refusera le renvoi de cette proposition en commission des finances.

M. Denis Menoud (MCG). Mesdames et Messieurs, pourquoi le renvoi de cette proposition en commission se justifie-t-il? Nous avons remarqué, depuis quelque temps, une sorte de précipitation à traiter les objets. Nous serons d'ailleurs nantis très prochainement d'un objet d'un montant très important, pour lequel nous sommes confrontés à des pratiques de cavalerie, qui escamotent les débats de fond.

Dans les débats de fond sur les constructions, il y a le problème global de l'endettement, mais pas uniquement. Je rappelle que notre Conseil municipal a été saisi par deux fois d'abandons de crédits, lors desquels on s'est rendu compte que des crédits d'étude un peu farfelus avaient été décidés on ne sait pour quelle raison... Certes, je remercie M. Pagani d'avoir bouclé des crédits...

M. Rémy Pagani, maire. J'ai bouclé 500 crédits...

M. Denis Menoud. M. Pagani en a bouclé cinq-cents, ce qui prouve bien qu'il y a des ouvertures de crédits dont on ne saisit pas toujours l'opportunité. Pour nous, l'opportunité est liée aux priorités. Quelles sont ces priorités, fondamentalement? La Ville a un important patrimoine bâti et, pour le Mouvement citoyens genevois, la priorité est d'entretenir ce qu'on possède. C'est le point basique. Il ne sert à rien de vouloir se lancer dans des projets nouveaux que nous aurons beaucoup de peine à payer, en sachant que, par la suite, nous n'arriverons pas à les entretenir.

Il suffit de penser au Grand Théâtre ou à d'autres infrastructures pour se rendre compte qu'on ne peut pas tout faire et qu'une politique négligente a été menée par les Conseils administratifs précédents. Je me souviens que M^{me} Rossi – paix à ses cendres – était venue à la commission des finances, il y a une vingtaine d'années, pour annoncer qu'il fallait réduire massivement l'entretien des bâtiments afin de

faire des économies. Je m'en souviens comme si c'était hier. Le Parti libéral-radical – qui a la mémoire courte, comme nous tous – ne s'en souvient pas, mais MM. Sormanni ou Wisard s'en souviennent certainement. Cette politique consistant à laisser se dégrader le patrimoine, c'est l'Entente qui en est responsable, c'est-à-dire le Parti démocrate-chrétien – parti de la famille comme dit M. Lathion – et le Parti libéral-radical, composé à l'époque de deux partis distincts.

C'est dire qu'il s'agit, en matière d'investissements, de mener une politique de long terme. Alors, notre choix est simple, et je ne pense pas que je serai contredit par mon groupe – contrairement à ce que prétendaient certains en face, qui disaient que le Mouvement citoyens genevois désavouait ses commissaires... En l'occurrence, ce n'est pas le cas, mais il est vrai qu'on peut avoir des visions différentes. Par exemple, en commission des finances, on ne voit pas seulement les objets sous l'angle constructif; à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, on n'aura peut-être pas la même vision sur telle ou telle rénovation, ou que sais-je encore...

Toujours est-il que nous savons là où le bât blesse – je ne vais pas me faire des amis dans la profession des architectes... On nous dit qu'on a fait une estimation, que cela va coûter tant de millions. Nous avons demandé comment était faite cette estimation, mais nous n'avons jamais eu de réponse. Or si nous n'avons pas reçu de réponse, ce n'est pas par hasard. En effet, dès lors que les mandataires externes touchent un pourcentage sur le montant des travaux, il est clair que leur intérêt est de gonfler les factures, pour avoir de très confortables honoraires – qu'ils redistribueront, si Dieu le veut, à certains partis autour de cette enceinte... Je n'accuserai bien entendu personne!

Donc, on peut déjà s'étonner que les avocats fixent eux-mêmes les honoraires. Nous le savons tous: on arrive chez un avocat, on touche la poignée de la porte et c'est déjà 500 francs; on se regarde dans le miroir, c'est 500 francs de plus, et ainsi de suite... (*Protestations.*) On peut plaisanter, on a le droit de se détendre en fin de soirée... Cela pour dire que les avocats décident eux-mêmes combien ils valent. Cela me rappelle la fameuse publicité de l'Oréal: «Parce que je le vauds bien...» C'est pareil pour les architectes et les mandataires: ils le valent bien!

Comme beaucoup de gens ici, j'ai dû travailler toute ma vie, depuis l'âge de 14 ans, et j'ai connu l'époque où on devait rendre des comptes sur ce qu'on faisait pendant le temps de travail. Ici, il est quand même étonnant qu'on ne veuille jamais nous répondre sur la manière dont sont fixés les honoraires. Je reviens à cette fameuse légende, qui a d'ailleurs été combattue, et qui veut que la Ville paie toujours plus cher que les privés. Comment se fait-il que les travaux de la Ville soient toujours plus chers? Choisit-on du gravier spécial, des liants spéciaux, des câbles électriques plus gros, des ampoules importées, ou que sais-je? Jamais on ne nous répond.

Par conséquent, notre stratégie – qui n’a rien à voir avec la théorie du complot évoquée abusivement par M^{me} Wenger – notre stratégie de repli est fondée, car nous avons vraiment l’impression qu’on se moque de nous, qu’on nous refile des crédits dont on n’a aucune maîtrise, que le Conseil administratif ne met pas du sien pour nous expliquer en détail comment sont élaborés les projets et comment sont fixés les honoraires. Je conclus en disant que cela est bien suffisant pour qu’on renvoie cette proposition en commission.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Lorsque j’ai demandé la parole, je comptais m’exprimer sur un des amendements qui concerne mon département, à savoir les locaux des Casemates. Mais, après avoir écouté le débat, je me permets de faire un petit détour par la problématique des investissements en général. Ce débat est un peu un tour de chauffe avant le débat sur le Grand Théâtre, mais aussi en prévision du jour où le Conseil administratif viendra vers vous avec des informations concernant le pilotage des investissements.

Certes, c’est dans la nature des parlements – j’ai siégé au Conseil municipal et au Grand Conseil – de débattre sur des thèmes qui suscitent beaucoup d’enthousiasme. Il est évident que le parlement doit s’intéresser à la manière dont les investissements sont décidés, menés, engagés... Mais, en préalable au jour où nous parlerons vraiment des investissements en général, j’aimerais vous dire d’abord que le tableau un peu vintage qui est derrière moi devrait être décroché, parce qu’il ne veut absolument rien dire. En effet, les 360 millions qui sont à l’examen des commissions ne sont pas des dépenses, mais des intentions, qui doivent encore mouliner en commission, qui, si elles sont votées par ce parlement, devront ensuite faire l’objet d’appel d’offres conforme à l’accord sur les marchés publics, sans compter les recours, référendums ou décisions parlementaires autres qui pourront ralentir les projets. Nous en avons un bel exemple au Carré Vert: M. Pagani s’est démené, à juste titre, pour faire enfin démarrer des logements sur l’ex-site d’Artamis, mais comme le Grand Conseil a décidé de ne pas accorder de garantie pour le parking relais à la Fondation des parkings, le projet prendra en tout cas une année de retard. C’est autant de dépenses décalées dans le temps.

Ces projets-là sont donc loin d’être dépensés. Ce qui compte vraiment, c’est ce que nous dépensons année après année. Mon département a de gros besoins d’investissements, je le reconnais. C’est évidemment M. Pagani qui gère le gros des investissements pour la Ville, mais étant demandeur je me suis intéressé aux chiffres ces derniers temps. A la fin des années 1980 – les gens qui étaient majoritaires sont ceux qui nous font la leçon aujourd’hui – les dépenses effectives annuelles se situaient entre 180 et 196 millions, pour un budget municipal total de 600 millions de francs. Les investissements représentaient donc un tiers des

dépenses. Depuis 1991, les choses se sont calmées. Nous fournirons les chiffres en commission des finances et en commission des travaux et des constructions. Entre 1999 et 2012, c'est-à-dire durant treize ans, la moyenne effective des dépenses était de 102 millions de francs. On est donc loin du seuil d'alarme, même s'il est vrai que depuis quelques années la tendance est à la hausse.

Mesdames et Messieurs, les investissements sont un paquebot dont le rythme d'accélération ou de ralentissement dépend de nombreuses contingences, dont l'énergie que nous pouvons y mettre, nous Conseil administratif, votre capacité à dire oui ou non, les recours, référendums, partenariats, et ainsi de suite. En 2012, nous vous avons laissé entendre qu'il y aurait jusqu'à 180 millions de dépenses effectives: les comptes, qui sont en train d'être finalisés ces jours, montrent que nous avons dépensé, en principe, 138 millions de francs. Certes, c'est plus que ce qui avait été prévu au budget, mais nous ne sommes pas non plus dans des disproportions alarmantes.

Le Conseil administratif, sous votre impulsion, dès décembre et janvier, a fait un gros travail de mise au point, très précieux. Nous terminerons ce travail demain et les courriers partiront à la commission des finances et à la commission des travaux et des constructions. L'impulsion que vous avez donnée était positive, s'agissant de se rendre compte de la mécanique des investissements, des chiffres que je viens de donner, et de voir comment maîtriser le paquebot.

Nous terminerons ce travail demain et nous écrirons aux commissions pour montrer qu'on ne peut pas le planter du jour au lendemain. Je vous l'ai déjà dit en décembre: il ne s'agit pas de mauvaise volonté, mais on ne peut pas passer du jour au lendemain à 110 millions effectifs. Nous pouvons y tendre, mais nous ne pouvons pas y arriver du jour au lendemain, parce que cela signifierait arrêter des chantiers en cours, ou en tout cas ne pas les démarrer. Mesdames et Messieurs, ne pas démarrer des chantiers signifie aussi des coûts, des coûts d'entretien, de réparation en urgence... En reportant un projet, on économise éventuellement sur les investissements, mais on creuse potentiellement les dépenses de fonctionnement.

Puis, il y a aussi des lois au niveau cantonal que nous devons respecter. Je vous ai souvent dit que les normes en matière d'énergie, de sécurité, de respect du patrimoine étaient devenues tellement draconiennes qu'un objet estimé à 20 millions de francs il y a dix ans pouvait monter à 80 millions, sans qu'on y ait ajouté un seul robinet! Les choix des normes ont des conséquences, rien n'est gratuit dans ce domaine.

Je reviens maintenant à l'amendement concernant les Casemates, qui semble être un objet mineur par rapport à tous ces enjeux de grande ampleur. En l'occurrence, c'est un exemple typique. Je suis d'accord avec vous: si nous ne rénovons pas tout de suite cette salle, personne n'en mourra, ce ne sera pas la fin du monde.

Je rappelle toutefois que nous avons demandé à la Compagnie 1602 – avant que je siége au Conseil administratif – de s’installer dans d’autres locaux, parce que le personnel des Casemates travaille dans des conditions déplorables. Pour éviter tout malentendu, je souligne que cela n’a rien à voir avec la rénovation-extension du Musée d’art et d’histoire et la version adaptée du projet Nouvel. Il s’agit du bâtiment administratif des Casemates au boulevard Emile-Jaques-Dalcroze, et non pas du bâtiment principal Charles-Galland ni de la cour des Casemates.

Le personnel travaille dans des mauvaises conditions, on peut encore attendre, mais disons que c’est un projet intelligent en termes de capacité de travail du Musée d’art et d’histoire et en perspective du chantier, par rapport aux rocades qu’il faudra faire. C’est donc un projet qui fait sens et qui, dans le mécanisme des investissements en général, comme je viens de le montrer, ne pèse pas lourd au point de mériter un refus. En ce qui concerne mon département, je vous recommande donc de maintenir ce projet dans la liste.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je souhaitais intervenir sur un amendement qui concerne un projet de mon département, à savoir le bois de la Bâtie. J’aimerais ajouter quelques remarques aux propos d’Adrien Genechand, qui relevait tout à l’heure l’importance de ce site, véritable espace vert au milieu de la ville. Nous sommes une des villes d’Europe à pouvoir bénéficier d’un espace sauvage en plein milieu de la ville et nous aurions tort de ne pas nous en soucier. D’abord, c’est un espace qui bénéficie à des populations qui n’ont pas forcément accès à des parcs, comme dans d’autres quartiers de la ville, qui plus est des gens plutôt défavorisés, c’est vrai. Il est donc nécessaire de se poser la question de la valorisation de ce site.

Ensuite, deuxième raison importante, par rapport au développement de la ville, le bois de la Bâtie, s’il paraît encore excentré, sera dans dix ou vingt ans en plein milieu d’un cœur urbain. Ce sera un peu le Central Park de Genève, il se situera carrément au milieu de notre cité et nous aurions tort de ne pas nous en soucier. Un des atouts du bois de la Bâtie, ce sont évidemment les infrastructures situées au milieu du parc, la pataugeoire et les jeux pour les enfants. Vous le savez, cette pataugeoire date des années 1980. Maintenant, les jets d’eau sont bloqués, la pataugeoire a été rafistolée et ce site a véritablement besoin d’un rafraîchissement. Je vous invite donc à refuser l’amendement.

Je comprends le point de vue du Mouvement citoyens genevois, il est défendable, mais nous avons en l’occurrence deux possibilités. La première est de refuser d’emblée une étude, de ne même pas réfléchir à la valorisation du site, ce qui serait d’après moi une erreur stratégique. La deuxième est de décider, s’agissant de la réalisation de l’investissement, de le repousser. C’est ce que nous avons fait pour un certain nombre d’objets contenus dans le PFI. Je pense qu’il y a une juste

mesure à trouver entre le refus, d'emblée, d'étudier une question aussi importante que celle-ci, et éventuellement le report du projet.

Mesdames et Messieurs, pour toutes ces raisons, je vous invite à refuser cet amendement et à voter la proposition. Je vous remercie de votre attention.

M. Denis Menoud (MCG). Ce n'est pas la première fois que le Conseil administratif nous brandit la menace de la fermeture de chantiers. C'est ce qu'a dit M. Pagani en commission, M. Kanaan vient de le dire ici. Mais de quels chantiers parlez-vous? J'aimerais le savoir. Il est bien beau de brandir le gourdin, il est facile de nous filer la pétoche, de dire qu'on va stopper les chantiers, qu'il y aura des manifestations, des grèves...

Messieurs du Conseil administratif, il faut arrêter de nous prendre pour des guignols! Le peuple nous regarde déjà comme Guignol et Gnafron, n'en rajoutez pas, ne chargez pas la barque du ridicule et du déplacé! Vous dites que des chantiers seront fermés et qu'on perdra encore de l'argent, mais laissez-moi rire! Dites-nous de quels chantiers il s'agit!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous mobilise tous: allez sur les chantiers de la Ville de Genève et regardez s'il y a des ouvriers! Il n'y a personne ou très peu de monde, parce que quatre, six, dix chantiers sont ouverts et que les mandataires y gagnent lorsque les chantiers durent. Ils appliquent des normes SIA absolument aberrantes, des hausses conjoncturelles, des hausses structurelles, et que je t'embobine mon petit! C'est toujours la même chose: il y a vingt ans, c'était ainsi, c'est ainsi aujourd'hui et cela ne va pas changer...

Monsieur le président, vous savez qu'au Mouvement citoyens genevois il y a quelques transfuges qui refont de la politique plusieurs années après: en l'occurrence, ils se rendent compte que l'outrecuidance du Conseil administratif continue. Qu'il soit de gauche, de droite, du parti de la famille, cela ne change strictement rien. Monsieur le président, pour qui nous prend-on avec ces petites «pleurnicheries», pour utiliser un terme désagréable et malpoli? «Mon petit crédit aux Casemates, mon petit crédit pour le bois de la Bâtie, mon petit crédit pour ceci ou pour cela...» Pour ma part, je mets le Conseil administratif au défi de nous montrer, en commission des finances, quels chantiers il va fermer.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, excusez-moi de reprendre la parole, mais après ce que vient de dire M. le conseiller administratif Barazzone sur le bois de la Bâtie, j'aimerais revenir sur ce dossier. Il y a environ une année, à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, nous avons été saisis d'un texte qui appuyait en partie l'association

des Amis de la Bâtie, plus spécialement leur projet de parc aventure. Nous avons eu une longue discussion sur les modifications et transformations qu'on souhaitait voir au bois de la Bâtie, pour en faire bénéficier la population au maximum, pour rendre le bois de la Bâtie ludique et offrir aux enfants comme aux parents de quoi se distraire.

Aujourd'hui, M. Barazzone joue avec la corde sensible en disant que le parc profite à une population défavorisée; j'apprends d'ailleurs que le bois de la Bâtie est un espace sauvage, c'est intéressant... En revanche, M. Barazzone occulte complètement le fait qu'un rapport va être rendu prochainement, suite à la discussion que nous avons eue en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Nous avons appris par la presse, il y a quelques mois, qu'il y avait un concours, piloté sauf erreur par M. Pagani, pour justement transformer cet espace vert. C'est désobligeant, parce que nous n'avons pas été informés de ce qui se passait, ou mal informés. Les souhaits exprimés par les commissaires n'ont pas été pris en compte. Aujourd'hui, grâce au projet du gagnant du concours, on vient nous demander un crédit de 400 000 francs avec, à la clé, une dépense de 5,4 millions, principalement, comme l'a dit M. Barazzone, pour une pataugeoire et une place de jeux.

Nous ne sommes pas vraiment contents de ce qui se passe, parce que nous ne nous sentons pas associés à la préparation du projet bois de la Bâtie. Les Amis de la Bâtie se donnent beaucoup de peine et ils n'ont pas l'impression d'être vraiment entendus, même si M. Pagani, cet été, a déclaré à la *Tribune de Genève* qu'il était tout à fait favorables à ce projet. Dans les faits, on voit que ce n'est pas du tout le cas. Alors, je m'étonne que M. Barazzone puisse nous présenter ce projet, en disant qu'il s'agit de se préoccuper du bien de la population, des besoins des enfants, pour un prix qui est quand même de 5,4 millions... Je voulais intervenir et dire qu'on a de la peine à suivre. En tout cas, à titre personnel, je ne suis pas très content de la manière dont on a traité l'association des Amis de la Bâtie. Cela fera une raison de plus pour refuser cette proposition.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je réponds à M. Bertinat s'agissant du bois de la Bâtie. En fait, M. Bertinat nous parle de deux choses différentes. D'abord, il nous parle du projet d'aménagement, de l'étude qui concerne les jeux et la pataugeoire, ensuite, si je comprends bien – corrigez-moi si j'ai tort, Monsieur Bertinat – il évoque le projet d'accrobranche qui a été porté par les citoyens. J'ai rencontré M. Monnard, nous en avons discuté à la délégation de l'aménagement. C'est un dossier qui est actuellement à l'étude, mais je ne souhaitais pas mêler ces deux thématiques, puisqu'elles ne sont liées qu'indirectement. Nous avons un projet d'étude qui concerne une pataugeoire, des infrastructures existantes, et rien ne nous empêche, éventuellement, si le

Conseil administratif est d'accord d'entrer en matière, d'introduire un accrobranche au bois de la Bâtie.

Cela dit, la délégation à l'aménagement a écrit à l'autorité cantonale, parce qu'il ne serait pas opportun d'autoriser un accrobranche sans savoir si le Canton l'acceptera. Vous savez qu'un tel aménagement est soumis à autorisation, s'agissant des arbres, et c'est la raison pour laquelle nous avons demandé un avis à l'autorité cantonale. Nous attendons une réponse à ce sujet.

Monsieur Bertinat, s'agissant de l'association des Amis de la Bâtie, j'ai pris le dossier en cours il y a quelques semaines. Nous allons regarder ce que nous pouvons faire et prendre contact avec cette association, car cela me paraît en effet essentiel.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des finances est refusé par 57 non contre 19 oui.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Buschbeck visant la suppression du crédit d'étude rue des Grottes 21/ Louis-Favre 24 bis, est accepté par 48 oui contre 28 non.

Le président. Nous passons maintenant au deuxième amendement, déposé par le Mouvement citoyens genevois. Nous votons sur les quatre crédits d'études que cet amendement propose de supprimer.

Mis aux voix, l'amendement concernant le Café-Restaurant de l'Hôtel-de-Ville est refusé par 55 non contre 20 oui.

Mis aux voix, l'amendement concernant les Casemates est refusé par 56 non contre 19 oui.

Mis aux voix, l'amendement concernant le bois de la Bâtie est refusé par 50 non contre 23 oui (2 abstentions).

Mis aux voix, l'amendement concernant la route de Frontenex est refusé par 54 non contre 20 oui (2 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération amendée est acceptée par 59 oui contre 17 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 150 000 francs destiné à couvrir les frais d'études à engager en 2013 pour les projets inscrits au 8^e plan financier d'investissement 2013-2024.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 150 000 francs.

Art. 3. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans les patrimoines administratif ou financier suivant la nature des objets concernés. Pour chaque étude suivie d'une réalisation, la dépense, ajoutée à celle de la réalisation, sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, chaque étude sera amortie en 3 annuités.

M. Daniel Sormanni (MCG). Monsieur le président, nous demandons le troisième débat.

Le président. Je mets cette demande aux voix, en rappelant que le troisième débat doit être accepté par le tiers des membres présents.

Mis aux voix, le troisième débat est refusé par 58 non contre 16 oui.

Le troisième débat ayant été refusé, la délibération devient définitive.

5. Résolution du 15 janvier 2013 de M. Pierre Gauthier: «Il faut mettre en œuvre sans attendre les décisions du Conseil municipal relatives au projet ConvergenceS» (R-169)¹.

PROJET DE RÉOLUTION

Exposé des motifs

Le Conseil municipal a adopté en urgence le rapport PR-960 A relatif au projet «ConvergenceS» lors de sa séance plénière du 25 juin 2012. Les invites de la résolution adoptée sont les suivantes:

Le Conseil municipal décide de charger le Conseil administratif:

- de valoriser la prestation à fournir à Genève Aéroport en recherchant la neutralité des coûts pour la Ville de Genève;
- d'intégrer, dans le projet de budget 2013, la création des 109 postes nécessaires pour transférer, au 1^{er} janvier 2013, le personnel du Service de sécurité de l'Aéroport de Genève et le budget y relatif de 16 millions, ainsi que la recette afférente liée au contrat de prestations à signer avec Genève Aéroport;
- de préparer, d'entente avec les représentants des personnels des deux corps, l'éventuel engagement de personnel supplémentaire pour assumer le surcroît de travail, notamment logistique, entraîné par la fusion et d'intégrer cette donnée dans le futur contrat de prestations avec les partenaires (Genève Aéroport & ASC);
- de garantir le meilleur niveau des prestations salariales et sociales pour les personnels des deux corps une fois la fusion effectuée;
- de négocier avec Genève Aéroport la reprise des actifs nécessaires à l'exécution de la mission à remplir à son profit.

Or, force est de constater que rien de concret n'a été entrepris depuis la date de cette adoption et que ce dossier crucial pour la sécurité des habitantes et des habitants du Canton est actuellement «au point mort». Cela entraîne un risque de retard dans le recrutement des effectifs au sein du SIS, notamment pour que ce dernier puisse assurer le passage des deux casernes satellites des Asters et de Frontenex à un service 24 heures sur 24.

Il serait irresponsable de laisser stagner les effectifs du SIS, inchangés depuis 1973. En effet, les exigences de sécurité ont notablement augmenté et on estime à 30 personnes les besoins en effectifs supplémentaires pour le SIS à l'horizon 2016. C'est pour cela qu'il apparaît indispensable de mettre en œuvre au plus vite les invites de la proposition PR-960.

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 3953.

Le Conseil municipal décide de charger le Conseil administratif:

- de mettre en œuvre sans tarder les invites de la proposition PR-960 afin de garantir au SIS qu’il dispose des moyens nécessaires à l’accomplissement de l’ensemble de ses missions;
- de procéder notamment aux engagements du personnel nécessaire, dès cette année, pour atteindre les objectifs de 30 sapeurs-pompiers supplémentaires prévus à l’horizon 2016 et rendus indispensables pour adapter le SIS au passage des deux casernes satellites (Frontenex et Asters) à un service 24 heures sur 24;
- de finaliser l’accord avec l’Aéroport de Genève, y compris en trouvant et en mettant en œuvre des compromis financiers si cela s’avère nécessaire.

Préconsultation

M. Pierre Gauthier (EàG). Je remercie le Conseil municipal d’avoir soutenu l’urgence de cette résolution à une belle majorité. Ce soutien, nous le lisons comme une preuve de l’importance accordée par ce Conseil municipal à la question de la sécurité des habitantes et des habitants du canton, puisque le Service d’incendie et de secours de la Ville de Genève (SIS) a un rôle cantonal.

Je fais un petit rappel. A la fin juin 2012, nous avons voté en faveur du projet appelé «ConvergenceS», qui est la mise en œuvre d’une synergie entre le Service de sécurité de l’Aéroport de Genève (SSA) et celui du SIS et, à terme, la réunion de ces deux corps en un seul. L’autre aspect du projet ConvergenceS concerne la construction d’une quatrième caserne dans la région de l’aéroport et, à terme, il s’agit de repenser l’organisation générale des services d’incendie et de secours afin de transformer, à un horizon plus lointain, ce service communal en un groupe intercommunal, dans lequel les autres communes prendraient part non seulement à la gestion financière, mais aussi à la gestion administrative.

Indépendamment de ce projet ConvergenceS, il nous faut impérativement noter que le SIS, *stricto sensu*, n’a pas vu ses effectifs adaptés depuis 1973. Or, depuis cette date, il est une évidence, c’est que la population s’est accrue et qu’on confie toujours plus de tâches à nos sapeurs-pompiers urbains.

Pour faire face à ces exigences de changement, les deux casernes satellites, qui fonctionnent sur un système de jour, c’est-à-dire qu’elles s’arrêtent le soir à 21 h et qu’elles recommencent à 7 h – je crois – doivent passer à un régime 24 heures sur 24. Malgré l’apport escompté du personnel du SSA dans le SIS, dans ce nouveau corps unique, malgré les synergies entre les sapeurs-pompiers aviation et les sapeurs-pompiers urbains, un pompier du SSA ne remplacera jamais exactement un pompier du SIS et vice-versa. C’est dire que l’interopéra-

bilité est, je ne dirai pas un leurre, mais un simple souhait aujourd'hui. Il y aura certainement des synergies, mais une interopérabilité complète ne pourra pas, en tout cas dans les années qui viennent, être effective. Cela, il faut bien que nous nous en rendions compte.

C'est pourquoi l'estimation des besoins en effectifs supplémentaires nécessaires pour accomplir les missions *stricto sensu* du SIS se situe, selon les calculs, à environ 30 postes dans les quatre années qui viennent, c'est-à-dire à la fin de 2016, et cela hors des contraintes liées au remplacement des départs à la retraite. Pour assurer le recrutement indispensable, il faudra donc, dès aujourd'hui, inscrire les futures recrues dans les écoles de formation, qui sont d'une durée de deux ans minimum. En inscrivant les recrues aujourd'hui, elles seront opérationnelles dans deux ans.

Un élément supplémentaire à prendre en compte, c'est que les négociations entre l'aéroport et la Ville ne se déroulent pas aussi bien que prévu. Nous attendons un contrat de prestations, mais il n'est toujours pas signé et les choses ne se passent pas aussi bien que nous l'espérons.

En proposant cette résolution, nous poursuivons deux objectifs. Le premier est de donner un signal politique fort et, nous l'espérons, unanime ou en tout cas majoritaire, à notre corps de sapeurs-pompiers. Nous voulons les assurer de notre soutien quant à leurs besoins en moyens humains dans l'accomplissement de leur mission. Le deuxième objectif est le soutien que le Conseil municipal doit apporter aux deux conseillers administratifs chargés de la négociation avec l'aéroport. Nous voulons qu'ils se sentent soutenus par le Conseil municipal pour mener à bien cette négociation, qui semble aujourd'hui être difficile.

Enfin, un dernier constat. Après la phase d'euphorie, si je puis dire, qui avait été la nôtre lors de la présentation du plan ConvergenceS, aujourd'hui nous devons revenir à une vision un peu plus rationnelle de la situation. Je crois qu'à part Ensemble à gauche d'autres groupes dans ce Conseil municipal se posent des questions par rapport à l'avenir de ce projet.

Mesdames et Messieurs, il nous semble important d'apporter un soutien au projet lui-même, mais il nous semble aussi nécessaire, à plus ou moins court terme, de reprendre l'étude détaillée de ce projet ConvergenceS, sans doute en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. En effet, d'une part, le conseiller administratif en charge du projet a changé et il est important qu'il puisse apporter son grain de sel, ou plutôt sa patte à ce projet. D'autre part, il faut évidemment que le projet puisse atteindre sa vitesse de croisière. D'après la proposition PR-960 que nous avons votée en juin 2012, nous devrions avoir des éléments concrets de mise en œuvre dès 2013. Or, selon nos informations – mais peut-être n'avons-nous pas toutes les informations requises – il ne semble pas que ce projet ConvergenceS ait beaucoup avancé.

C'est donc pour demander votre soutien à la mise en œuvre de ce projet que nous revenons aujourd'hui avec ce projet de résolution.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la résolution est acceptée à l'unanimité (54 oui).

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Monsieur le président, une fois n'est pas coutume, je prends la parole avant les conseillers municipaux qui se sont déjà inscrits, pour répondre à un certain nombre d'interrogations, notamment celles des auteurs de la résolution. Encore une fois, je remercie Pierre Gauthier d'avoir déposé cette résolution sur un sujet important. Comme il l'a rappelé, le Conseil municipal a voté le 26 juin 2012 la proposition PR-960 à l'unanimité, en indiquant que vous vouliez ce projet ConvergenceS qui, en réalité, vise plus qu'une synergie entre le SSA et le SIS, c'est-à-dire une véritable fusion. C'est là la phase une du projet ConvergenceS. La phase deux est le développement d'une structure de droit public intercommunal qui permettrait à la Ville et aux autres communes d'avoir une structure commune de codécision pour gérer le futur SIS.

Mesdames et Messieurs, sachez que je n'ai pas attendu le dépôt de cette résolution pour agir, puisque, dès la deuxième semaine après mon arrivée, c'est un dossier qui m'a occupé directement. Je peux donc déjà donner un certain nombre de réponses aux invites de la résolution. La première invite demande «de mettre en œuvre sans tarder les invites de la proposition PR-960 afin de garantir au SIS qu'il dispose des moyens nécessaires à l'accomplissement de l'ensemble de ses missions».

Je reprendrai donc les invites de la proposition PR-960, une par une, pour vous éclairer. La première demandait au Conseil administratif «de valoriser la prestation à fournir à Genève Aéroport en recherchant la neutralité des coûts pour la Ville de Genève». Sachez que nous sommes arrivés à un compromis avec l'aéroport. Dans le contrat de prestations – vous comprendrez que je ne peux pas vous en donner tous les détails, puisque nous sommes en train de le négocier – nous avons déterminé combien la Ville facturera à l'aéroport un certain nombre de tâches, une fois qu'elle aura repris les hommes du SSA. Je pense au déneigement de la piste d'aéroport, qui est actuellement effectué par les pompiers du SSA, ou à la présence nécessaire, au regard des normes fédérales en matière d'aviation, qui obligent le SSA et qui obligeront le futur SIS fusionné à maintenir un certain nombre de pompiers sur place. Comme vous le savez, Cointrin étant un aéroport de catégorie 9, il faut un certain nombre de pompiers sur place.

La deuxième invite de la proposition PR-960 demandait «d'intégrer, dans le projet de budget 2013, la création des 109 postes (...)». Lorsque je suis arrivé,

il est vrai que ce dossier, pour des raisons de négociations financières, était au point mort. Il n'était donc pas réaliste de vous présenter en septembre, ni même en novembre et encore moins en décembre, des postes supplémentaires à l'horizon 2013, puisque ce projet, il faut le reconnaître, a pris du retard. Mais c'est un dossier que j'ai repris et que je porte avec l'ensemble du Conseil administratif.

La troisième invite demandait «de préparer, d'entente avec les représentants des personnels des deux corps, l'éventuel engagement de personnel supplémentaire (...)». Mesdames et Messieurs, vous vous souviendrez que votre Conseil municipal a voté neuf postes supplémentaires, notamment pour pouvoir combler les places vides lorsque les pompiers du SIS partiront à la retraite. Nous avons donc fait une partie du chemin. Sachez également qu'il y a une cheffe de projet qui s'occupe du dossier ConvergenceS et que nous y travaillons. La question des moyens d'intervention du SIS étant une préoccupation de mon département, mais aussi de l'ensemble du Conseil administratif.

La quatrième invite demandait «de garantir le meilleur niveau des prestations salariales et sociales pour les personnels des deux corps une fois la fusion effectuée». Il est vrai que la fusion avait été décidée pour autant que les conditions salariales du SSA, une fois ce corps intégré, soient identiques à celles du SIS. Il est évident qu'au sein d'un corps unique nous voulons que les pompiers aient les mêmes conditions salariales. Mais c'est un point sur lequel nous avons des divergences avec l'aéroport, parce qu'il engendre des coûts financiers importants, il faut que vous le sachiez, Mesdames et Messieurs.

Dans la résolution R-169, la dernière invite demande de trouver et de mettre en œuvre «des compromis financiers si cela s'avère nécessaire». Il est donc très important que vous votiez cette résolution, car les négociations bloquent actuellement, parce qu'on se renvoie la balle entre la Ville et l'aéroport pour savoir qui paie quoi. Vous savez que les pompiers du SIS cessent leur activité à l'âge de 57 ans et que la Ville leur paie un pont depuis l'âge de 57 ans jusqu'à 62 ans. Une fois que le SSA aura intégré le SIS, le pont devra être payé au personnel du SIS et du SSA. Cela engendrera un coût estimatif de 1 à 2 millions de francs et la question est de savoir qui paiera la facture.

Je pense que cette négociation doit se régler au niveau politique, c'est-à-dire entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et le Conseil d'Etat, qui est l'autorité de tutelle de l'aéroport. Vous savez que M^{me} Rochat a repris la présidence du conseil d'administration de l'aéroport. Je peux déjà vous dire que j'ai rendez-vous la semaine prochaine pour discuter de manière informelle avec M^{me} Rochat de ces points bloquants. Cette résolution sera un atout indispensable pour pouvoir débloquer la situation, parce que j'envisage mal de demander à l'aéroport de faire tous les efforts financiers sans que nous consentions à quelques compromis.

Puis la dernière invite de la proposition PR-960 demandait «de négocier avec Genève Aéroport la reprise des actifs nécessaires à l'exécution de la mission à remplir à son profit». Il s'agissait de valoriser les actifs du SSA que, dans le fond, nous allons reprendre au sein du SIS. Sur ce point, nous sommes arrivés à un chiffre sur lequel nous nous sommes mis d'accord. Nous refacturerons à l'aéroport, dans le contrat de prestations, la contre-valeur de ces actifs que nous repreneons au sein du SIS.

Vous le voyez, contrairement à ce qui est écrit dans l'exposé des motifs de la résolution, nous ne sommes pas au point mort, nous avançons, mais il faudra discuter d'un certain nombre de points avec le Canton. Je ne crois pas que nous allons aborder tous les détails aujourd'hui, mais je m'engage, une fois les négociations terminées, à venir en commission. Cette résolution nous sera très utile pour avancer dans ces négociations et débloquer éventuellement la situation au niveau financier.

Le Conseil administratif devra évidemment décider de la suite qu'il compte donner à ce dossier. Aujourd'hui, nous discutons de la phase une de ce projet ConvergenceS. La phase deux – comme vous le relevez, Monsieur Gauthier – est à terme le développement d'un établissement public autonome. Sachez qu'un groupe de travail a été mis en place, qu'un projet de loi a été rédigé, que mon département devra faire des commentaires pour garantir que la Ville de Genève, dans la nouvelle structure, aura un pouvoir d'influence suffisant. La question de l'étude de la caserne est une préoccupation du Conseil administratif. Une étude est en cours sur le projet de caserne à côté de l'aéroport et, là aussi, nous aurons besoin de votre soutien. Il faudra également convaincre les communes de participer au financement de cette caserne, puisque c'est une condition sine qua non pour que ce projet se fasse.

Vous voyez là que plusieurs projets concomitants avancent, que nous avons besoin d'un soutien politique et que cela va coûter quelque chose, car c'est une illusion de penser que ce dossier ne coûtera rien à la Ville de Genève. En l'occurrence, nous payons un peu aujourd'hui pour économiser davantage plus tard, je l'espère. C'est un bon projet pour Genève, parce qu'il s'agit de la sécurité de la population, du travail des pompiers qui font un travail remarquable, souvent pénible, et à qui on doit donner des moyens d'agir. Je vous remercie de voter cette résolution ce soir pour donner au Conseil administratif toute la latitude de négocier avec l'aéroport.

M. Pascal Spuhler (MCG). Effectivement, cette résolution peut paraître nécessaire. Certaines dates avaient été évoquées lors du vote de la proposition PR-960: la fusion effective des deux corps au mois de février 2013 – j'ai un peu

de peine à croire que cela sera réalisé – la mise en œuvre de la future caserne des pompiers à l'aéroport en 2015 – j'ai aussi de la peine à y croire. Quant à la création de la fondation intercommunale, espérons qu'elle pourra se faire en 2016, si tout va bien. Donc, effectivement, on ne peut que soutenir l'impulsion que veut donner cette résolution.

Ici, j'aimerais relever quelques points. M. Barazzone nous a fait un descriptif des travaux en cours. Cela fait du bien d'apprendre que quelque chose se fait, car nous n'entendions rien, nous ne voyions rien venir et nous ne pouvions rien dire jusqu'à maintenant.

Au sein du Mouvement citoyens genevois, nous pensons que le corps des sapeurs-pompiers est très important, que le projet ConvergenceS est réellement un projet d'avenir pour la sécurité de la population genevoise et nous avons soutenu ce projet. J'ai regretté en son temps l'étude au pas de charge qu'on nous a fait mener. J'aurais préféré étudier le projet de la caserne prévu à l'aéroport, puisque certaines incompatibilités d'intervention avaient été relevées par les pompiers eux-mêmes.

En ce qui concerne les coûts, le projet nous avait été vendu comme une opération blanche. Vous reconnaissez aujourd'hui, Monsieur Barazzone, que la mécanique des retraites ne sera pas une opération blanche. On nous avait dit que cela nous coûterait éventuellement quelque argent, mais on ne connaît toujours pas les chiffres. Cela fait maintenant huit mois que nous les attendons. Vous les connaissez, Monsieur Barazzone, mais nous ne les avons pas par écrit.

Cette résolution sert vraiment à donner une impulsion. Nous ne pouvons qu'encourager M. Barazzone à faire avancer ce projet et à nous donner des informations à ce sujet. Cela dit, je pense qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. Préparer cette fusion intelligemment est une nécessité, mais assurons-nous que cette caserne à l'aéroport peut se faire. Pour ma part, j'aimerais quand même voir le projet avant d'aller plus loin dans cette préparation du projet ConvergenceS. Encore une fois, le Mouvement citoyens genevois soutient ce projet ConvergenceS, mais avançons avec prudence, étape par étape. C'est un projet important et on ne peut pas se tromper sur ce projet d'avenir pour la sécurité des Genevois.

M. Pierre Gauthier (EàG). Je remercie évidemment le conseiller administratif pour son exposé et ses explications. Le Conseil municipal a tacitement montré son soutien au projet ConvergenceS, mais, malgré les explications données par le conseiller administratif, certaines zones de la mise en œuvre de ce projet restent encore relativement obscures. Nous saluons ce soutien tacite à l'action de nos conseillers administratifs pour mener à bien la négociation avec l'aéro-

port. Cela dit, nous souhaitons renvoyer ce projet de résolution en commission pour permettre tant au conseiller administratif en charge qu'aux conseillers municipaux, membres de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, de mieux appréhender les problématiques et d'être beaucoup plus au courant, finement, de ces zones qui sont encore légèrement ombrées. Le groupe Ensemble à gauche demande le renvoi de la résolution à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

M. Olivier Fiumelli (LR). Il est quand même un peu étonnant, a priori, de demander au Conseil administratif de mettre en œuvre un projet sur lequel nous nous sommes déjà prononcés il y a peu de temps. Pour le moment, il n'y a pas vraiment urgence à rouvrir ce dossier en commission, à refaire les auditions. Nous, nous suivrons M. Barazzone sur ce sujet: nous accepterons de renvoyer cette résolution au Conseil administratif, car travailler sur une résolution en commission n'a pas de sens.

Nous accepterons donc cette résolution, mais à une exception près, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas accepter de nous lier les mains en disant, comme indiqué dans la deuxième invite, qu'il faut 30 sapeurs-pompiers supplémentaires. Pourquoi en faudrait-il 30, et pas 32 ou 25? Ce chiffre de 30 a été proposé – nous le savons – par un certain nombre de partenaires de ce dossier, mais cela pourrait être un autre chiffre. C'est pourquoi le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien vous proposent ce soir un amendement qui supprime le chiffre 30 indiqué dans la deuxième invite de la résolution:

Projet d'amendement

«– de procéder (...) pour atteindre les objectifs de sapeurs-pompiers supplémentaires prévus à l'horizon 2016 (...)»

Nous accepterons le renvoi au Conseil administratif de cette résolution telle qu'amendée.

M. Guillaume Käser (Ve). Pour le groupe des Verts, le projet ConvergenceS est aussi un projet d'importance, qui met en jeu la sécurité de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Il nous semble tout à fait primordial que le Conseil municipal suive de près ce projet depuis ses prémices. Dans ce sens, nous soutenons l'esprit de cette résolution, qui veut permettre au Conseil municipal de mieux comprendre les enjeux actuels et l'évolution du projet.

Par contre, pour prendre cette résolution complètement au sérieux, il nous semble plus pertinent de la renvoyer en commission, parce que cela nous permettra de faire des auditions, de suivre dans le temps le déroulement, l'évolution de ce projet, ainsi que les travaux du conseiller administratif nouvellement en charge du dossier. Nous saluons cette résolution sans en partager complètement toutes les conclusions. C'est pourquoi nous souhaitons la renvoyer à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication en charge de ce dossier, ce qui permettra de la traiter complètement.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Monsieur le président, je suis sidéré de devoir revenir, une fois de plus, sur le fonctionnement de ce parlement. Cela ne va pas, on ne peut pas continuer ainsi! Nous avons là une résolution qui reprend une proposition acceptée le 25 juin 2012 en séance plénière, où nous avons demandé au Conseil administratif de faire un certain travail. M. Barazzone vient de nous prouver, par A + B, qu'il est complètement investi dans le dossier, qu'il a repris les choses, qu'il remplit son rôle de membre de l'exécutif. Or, que proposent maintenant Ensemble à gauche et les Verts? De renvoyer cette résolution en commission pour faire le travail du calife à la place du calife!

A mon avis, c'est le Conseil administratif qui doit négocier, ce n'est pas au Conseil municipal de procéder aux tractations avec le personnel. Mesdames et Messieurs, vous avez une drôle de façon d'envisager le fonctionnement des institutions. Un conseiller administratif, comme membre de l'exécutif, exécute les décisions du Conseil municipal, et c'est ce qu'est en train de faire M. Barazzone. Alors, attendons les propositions qu'il nous fera après avoir examiné la situation, dans ce dossier qui est déjà bien emmanché. Nous refuserons le renvoi de la résolution en commission et nous préconisons son renvoi direct au Conseil administratif.

Mis aux voix, l'amendement de M. Fiumelli est accepté par 37 oui contre 26 non.

Le président. Je fais voter maintenant le renvoi de la résolution en commission... En cas de refus, nous voterons son renvoi au Conseil administratif.

Mis aux voix, le renvoi de la résolution amendée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 36 oui contre 28 non.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, au nom du bureau, je vous remercie pour la qualité des débats ce soir. Les gens qui nous ont regardés à la télévision ont sans doute apprécié vos débats fournis et respectueux. Je vous souhaite une bonne soirée et vous donne rendez-vous demain à 17 h. Bonne rentrée chez vous, soyez prudents, il a beaucoup neigé pendant que nous discutons...

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3966
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3966
3. Prestation de serment de M. Ahmed Jama, remplaçant M ^{me} Silvia Machado, conseillère municipale démissionnaire	3966
4. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 octobre 2012 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 400 000 francs, ramené à 2 150 000 francs, destiné à couvrir les frais d'études à engager en 2013 pour les projets inscrits au 8 ^e plan financier d'investissement 2013-2024 (PR-1002 A)	3967
5. Résolution du 15 janvier 2013 de M. Pierre Gauthier: «Il faut mettre en œuvre sans attendre les décisions du Conseil municipal relatives au projet ConvergenceS» (R-169).	4007
6. Propositions des conseillers municipaux	4016
7. Interpellations	4016
8. Questions écrites	4016

Le mémorialiste:
Ramzi Touma